



République de Guinée
Ministère des Pêches, de
l'Aquaculture et de l'Economie
Maritime (MPAEM)



Financement de l'Union Européenne

Numéro du projet : 00081901

Projet GoWAMER « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée et Cap-Vert) »

PLAN DE GESTION ACTUALISE DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DES ÎLES TRISTAO



Photos de Réunion de concertation à Tristao

OGUIPAR

Novembre 2016

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : GENERALITES ET ENJEUX	12
1.1 Généralités	12
1.1.1 Création de l'AMP :	12
1.1.2 Localisation et les limites de l'AMP	12
1.1.3 La gouvernance de l'AMP	13
Conseil Villageois/ Secteur	13
Conseil Inter - District	14
Assemblée Générale	15
Comité de Gestion de l'AMP du Complexe des Îles Tristao	17
1.1.4 Les inventaires, classements et engagements internationaux	23
1.1.5 Le contexte foncier et réglementaire	25
1.1.6 L'évolution historique et l'occupation du sol	25
1.1.7 Le cadre sociopolitique général	28
1.2 Caractéristiques physiques de l'AMP	28
1.3 Caractéristiques biologiques et écologiques	33
Zones des nourriceries et Habitats clefs	42
1.4 Le cadre socioéconomique et culturel de l'AMP	42
CHAPITRE II : Objectifs et Activités	53
2.1 Les Objectifs initiaux de création de l'AMP et la Gestion antérieure	53
Objectif général :	53
Objectifs spécifiques	53
2.2 Les Objectifs globaux : Actuels	53
2.3 Les objectifs Spécifiques(OS)	53
2.4.1 Description des différentes options et stratégie de gestion	55
2.4.2 Les mesures de gestion	55
2.5 Les Activités	56

2.5.1 Description des activités	57
2.3.2.2 Résultat 2 : La surveillance mixte (Collectivité et Etat) est rendue opérationnelle	57
2.3.3 OS 3 : Restaurer les habitats et les espèces clés	58
2.3.3.1 Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradées sont évalués.	58
2.5.2 Le cadre logique	60
2.5.3 La Programmation des activités	73
2.5.3 Plan d'Actions Annuel	91
CHAPITRE III : Système d'évaluation de la gestion et plan	91
3.1 L'évaluation Annuelle	91
3.2 L'évaluation de fin de plan	91
BIBLIOGRAPHIE	92

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : DELIMITATION DE LA RESERVE NATURELLE COMMUNAUTAIRE GEREES DES ÎLES TRISTAO. -----	12
FIGURE 2 : HYDROLOGIE DE LA ZONE NORD DE GUINEE. -----	30
FIGURE 3 : LOCALISATION DES NURSERIES.-----	34
FIGURE 4 : VEGETATION ET OCCUPATION DU SOL TRISTAO. -----	36
FIGURE 5 : LOCALISATION DES ZONES DE PECHE DANS LES ILES TRISTAO. -----	40
FIGURE 6 : RIZICULTURE ET CULTURE MARAICHERE AUX ILES TRISTAO. -----	45
FIGURE 7 : ELEVAGE ET LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX AUX ILES TRISTAO.-----	46
FIGURE 8 : DEBARQUEMENT DE POISSONS AU DEBARCADERE DE KATCHEK. -----	47
FIGURE 9 : FUMAGE DE POISSON AU DEBARCADERE DE KATCHEK.-----	48
FIGURE 10 : RECOLTE DE PALME ET EXTRACTION DE L'HUILE DE PALME AUX ILES TRISTAO. -----	50
FIGURE 11 : EXTRACTION TRADITIONNELLE DU SEL AUX ILES TRISTAO.-----	51
FIGURE 12 : EXPLOITATION ET VENTE DU BOIS AUX ILES TRISTAO. -----	52

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DE LA VEGETATION. -----	97
TABLEAU 2 : EXTRAIT DES 223 ESPECES D'OISEAUX INVENTORIES A TRISTAO (LAFARGUE C., 2007).-----	100
TABLEAU 3 : LISTE DES MAMMIFERES ET REPTILES DE L'ILE KATRACK (DOUMBOUYA ET AL., 2005). -----	105
TABLEAU 4 : TYPOLOGIE DES ZONES DE PECHE EXPLOITEES.-----	107

RESUME

Malgré l'importance de la zone côtière guinéenne, elle est aujourd'hui soumise à des contraintes multiples, liées non seulement au climat mais aussi aux pressions anthropiques. Ces contraintes ont pour cause, la croissance démographique, l'industrialisation, l'urbanisation mal contrôlée, l'exploitation forestière incontrôlée et le développement de pratiques non durables d'exploitation des ressources naturelles. Il en résulte une dégradation environnementale aussi rapide que préoccupante et elles génèrent des risques de perte de services indispensables à la bonne santé économique de la région côtière. Cette situation devrait faire l'objet d'une attention plus marquée de la part des pouvoirs publics.

Pour freiner ce processus, la création d'une AMP constitue une alternative durable qui nécessite préalablement des connaissances diverses sur le site, des volontés locales, la prise en compte des problèmes qu'elle peut susciter, un état des lieux, des inventaires préliminaires, mais sa réussite repose avant tout sur une forte adhésion locale sur la base d'un plan de gestion consensuel et participatif.

Un plan de gestion d'une aire protégée décrit les actions nécessaires pour assurer que l'aire protégée réponde à l'objet pour laquelle elle a été créée. La planification est le processus par lequel les parties prenantes (membres de la communauté, scientifiques, représentants gouvernementaux, entreprises privées, etc.), se rassemblent pour débattre et examiner comment gérer les terres au profit des générations présentes et futures et assurer la durabilité écologique des terres et des ressources. Les plans établissent des lignes directrices et des objectifs pour l'AP portant sur une période de temps déterminé, sans tenir compte du changement de personnel.

Le présent document est une actualisation de l'ancien plan de gestion élaboré depuis 2012. Il restitue le plan de gestion révisé en vue d'une gestion rationnelle des ressources de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines. A cet effet, Il expose l'état des lieux, fournit une analyse de la situation environnementale et socio-économique, une évaluation des enjeux et propose par la suite une vision et des objectifs de gestion, hiérarchisés et développe les activités à mettre en œuvre dans une échelle de temps de 5 ans, pour contribuer à la préservation de la diversité biologique et améliorer les conditions de vie des populations résidentes.

La réactualisation de ce plan de gestion, répond ainsi à la volonté politique nationale du Gouvernement Guinéen avec l'appui financier du projet GoWamer de mieux gérer les ressources de la riche diversité biologique existante dans cette zone.

Ainsi, le présent plan de gestion a nécessité l'adhésion des communautés locales avec des activités consensuelles à réaliser dans les 5 ans à venir. Les objectifs globaux fixés étant la conservation de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Pour y parvenir, le budget à rechercher est de **59 246 304 113 de GNF soit 6 236 453 Euro.**

ACRONYMES

AME :	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMP :	Aires Marines Protégées
ANAM :	Agence Nationale Maritime
AP :	Aire Protégée
CCST :	Commission Consultative, scientifique et Technique
CD :	Comité de District
CDR/CR :	Communauté Rurale de Développement
CERESCOR:	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè
CG :	Comité de Gestion
CID :	Comité Inter District
CITES :	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction.
CMS :	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices
CNSHB :	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP :	Centre National de Surveillance de la Pêche
CR :	Communauté Rurale
CV :	Conseil Villageois
CVS :	Conseils Villageois / Secteur
DNA :	Direction Nationale de l'Agriculture
DNFF/DNEF :	Direction Nationale des Eaux et Forêts
FIBA :	Fonds International du Banc d'Arguin
IEC :	Information, Education et Communication
METT	
OGUIPAR :	Office Guinéen des Parcs et Réserves
PACV :	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
PGCMB :	Projet de gestion Côtière et Maritime de la Biodiversité
PRCM :	Programme Régional de Conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest.
RAMPAO :	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
RAPPAM	

RN :

Ressources Naturelles

INTRODUCTION

Dans l'antiquité, l'homme vivait en harmonie avec la nature. La pression sur les ressources était donc très faible. Mais aujourd'hui, ce temps est révolu. Cherchant à améliorer indéfiniment ses conditions d'existence, l'homme en est arrivé à l'avènement de l'ère industrielle. Depuis, les besoins humains se sont multipliés entraînant la diversification des activités socioéconomiques et du coup, l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles a été aggravée par une croissance démographique exponentielle.

Le désir d'améliorer sans cesse les conditions de vie d'une population galopante est à l'origine des principaux problèmes environnementaux, qui auraient été limités si les méthodes d'exploitation des ressources se pratiquaient de façon respectueuse de l'environnement.

L'espace côtier guinéen est soumis à de multiples contraintes naturelles et anthropiques sévères qui se traduisent par une réelle dégradation de l'environnement voire la diminution des espèces. Ces contraintes entraînent le dysfonctionnement des écosystèmes côtier et marin et ont pour conséquence immédiate la vulnérabilité du milieu physique (trait de côte par exemple), la réduction et la migration de la diversité biologique.

Les pratiques nationales d'utilisation des habitats terrestres, marins et côtiers se confondent aux principales activités socioéconomiques qui s'y déroulent (l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources forestières, minières et halieutiques, les différents aménagements, l'urbanisation, le tourisme, etc.

Durant ces dix dernières années, le potentiel écologique des zones humides du littoral guinéen se trouve confronter à un certain nombre de facteurs endogènes de dégradation de l'écosystème conséquence des activités humaines (urbanisation, exploitation de la mangrove, agriculture, élevage, cueillette d'espèces végétales autochtones, chasse, pêche et pollution de l'eau, exploitation minière, etc.). Ces pratiques anthropiques sont entrain de contribuer à la fragilisation de la diversité biologique de ladite zone.

Malgré l'importance de la zone côtière guinéenne, elle est aujourd'hui soumise à des contraintes multiples, liées non seulement au climat mais aussi aux pressions anthropiques. Ces contraintes ont pour cause, la croissance démographique, l'industrialisation, l'urbanisation mal contrôlée, l'exploitation forestière incontrôlée et le développement de pratiques non durables d'exploitation des ressources naturelles. Il en résulte une dégradation environnementale aussi rapide que préoccupante et elles génèrent des risques de perte de services indispensables à la bonne santé économique de la région côtière. Cette situation devrait faire l'objet d'une attention plus marquée de la part des pouvoirs publics.

Les zones côtières marines abritent des habitats clés pour le cycle biologique de nombreuses espèces marines. Ces dernières années, elles sont soumises à une forte pression anthropique à travers de nombreux usages qui ont profondément évolué ces dernières décennies selon Bretagnolle et al., 2000 cité par B Diallo (2007). Les écosystèmes côtiers s'en trouvent profondément affectés. La plupart des ressources marines sont maintenant surexploitées ou

en passe de l'être (Lauck et al., 1998 ; Castilla, 2000) et la pérennité des pêcheries n'est pas assurée (Murray et al., 1999 ; Pauly et al., 2002).

Pour freiner ce processus, la création d'une AMP constitue une alternative durable qui nécessite préalablement des connaissances diverses sur le site, des volontés locales, la prise en compte des problèmes qu'elle peut susciter, un état des lieux, des inventaires préliminaires, mais sa réussite repose avant tout sur une forte adhésion locale sur la base d'un plan de gestion consensuel et participatif.

Un plan de gestion d'une aire protégée décrit les actions nécessaires pour assurer que l'aire protégée réponde à l'objet pour laquelle elle a été créée. La planification est le processus par lequel les parties prenantes (membres de la communauté, scientifiques, représentants gouvernementaux, entreprises privées, etc.), se rassemblent pour débattre et examiner comment gérer les terres au profit des générations présentes et futures et assurer la durabilité écologique des terres et des ressources. Les plans établissent des lignes directrices et des objectifs pour l'AP portant sur une période de temps déterminé, sans tenir compte du changement de personnel.

Bien gérées, les AMP sont de plus en plus considérées comme des outils robustes contribuant à la conservation de la diversité biologique et à la gestion durable des ressources halieutiques

Cependant, la gestion efficace des AMP est aujourd'hui encore entravée par un certain nombre de contraintes liées à la nature même du milieu marin.

Le niveau des connaissances scientifiques sur les ressources marines est moins avancé que sur les écosystèmes terrestres, cela est dû en grande partie au caractère relativement plus récent et aux coûts élevés des recherches marines. De plus, les richesses du milieu marin sont moins accessibles que celles du milieu terrestre, ce qui rend plus difficile la qualification des bénéfiques. Enfin, parmi les contraintes liées à la gestion des AMP, il faut mentionner le problème de balisage des limites et de la surveillance.

L'accès des AMP n'étant pas toujours matérialisé par une barrière physique, notamment du côté marin, ces sites sont souvent considérés comme des zones ouvertes avec la possibilité de pénétrer en tout lieu.

Si la plupart des AMP créées dans les quatre dernières décennies en Afrique de l'Ouest répondaient essentielles aux besoins de la conservation de la biodiversité et de promotion du développement économique et social, les objectifs de leur mise en place se sont de plus en plus diversifiés et englobe aujourd'hui également le renouvellement des ressources halieutiques ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine culturel historique.

Aussi, en contribuant directement à la vitalité de l'écosystème marin et des ressources, les AMP fournissent des emplois et contribuent à la sécurité alimentaire des populations. Identifiées à l'origine par rapport à des critères de conservation de la biodiversité, ces aires sont aujourd'hui pensées en termes d'habitats clefs pour les espèces migratrices, menacées

et des espèces en danger (mammifères marins, tortues marines, requins, hippopotames, crocodiles, oiseaux migrateurs, etc.).

Aujourd'hui les principaux défis pour la gestion efficace et équitable des AMP en Afrique de l'Ouest sont multiples et partagés. On constate particulièrement l'existence de besoins urgents en matière de renforcement de capacités des gestionnaires qui s'illustrent entre autre par des insuffisances au niveau de la description des situations de références (écologiques, et socioéconomiques), des connaissances du statut de conservation des espèces clés et habitats et l'élaboration/actualisation des plans de gestion, des capacités d'animation et de communication, de la mise en place d'actions viables d'appui au développement local ou encore le suivi écologique et socio-économique.

La réactualisation du plan de gestion de l'Aire Marine Protégée des Îles Tristao répond ainsi à la volonté politique nationale du Gouvernement Guinéen avec **l'appui financier du projet GoWamer de mieux gérer les ressources de la riche diversité biologique existante dans cette zone.**

Ainsi, la réactualisation du présent plan de gestion a nécessité l'adhésion des communautés locales, nécessité indispensable, est d'assurer la sécurité et la pérennité de l'AMP.

Dans un tel contexte **les Aires Marines Protégées** sont appelées à jouer un rôle important. Car, face à la vulnérabilité des ressources halieutiques et au manque d'efficacité des approches classiques de gestion, elles apportent des bénéfices en favorisant par exemple l'accroissement des biomasses et des tailles des individus, les migrations d'individus adultes vers le large et des dispersions de larves, permettant ainsi une meilleure régénération des stocks sauvages ciblés par la pêche. **Dans un contexte de gestion avec peu ou pas du tout de contrôle des opérations de pêche.**

Le présent document est une actualisation de l'ancien plan de gestion élaboré depuis 2012. Il restitue le plan de gestion révisé en vue d'une gestion rationnelle des ressources de la biodiversité et d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines. A cet effet, Il expose l'état des lieux, fournit une analyse de la situation environnementale et socio-économique, une évaluation des enjeux et propose par la suite une vision et des objectifs de gestion, hiérarchisés et développe les activités à mettre en œuvre dans une échelle de temps de 5 ans, pour contribuer à la préservation de la diversité biologique et améliorer les conditions de vie des populations résidentes.

Méthodologie

1. Approche méthodologique :

Pour atteindre les résultats demandés, le consultant a adopté la démarche méthodologique suivante :

1.1. Phase préparatoire et rencontre au niveau central de Conakry:

- Recherche documentaire auprès des détenteurs de données/informations (institutions techniques, ONG et personnes ressources), impliqués dans l'élaboration et/ou actualisation des plans de gestion des Aires Protégées (terrestres et marines)
- Compilation et analyse sommaire des données/informations recueillies;
- Elaboration des outils de collecte d'informations (questionnaires, guide d'entretien, fiches) et préparation de la logistique pour les missions de terrain ;

1.2. Phase de mission de terrain dans les trois AMP (Loos, Tristao et Alcatraz)

- Réalisation des missions de terrain dans les trois aires protégées à savoir : Les Iles Tristao, Alcatraz et Iles de Loos, en vue de rencontrer les différents groupes d'acteurs / comités de gestion impliqués dans la mise en œuvre.
- Collecte d'informations sur la base des questionnaires, guide d'entretien et fiches élaborés à cet effet.
- Check liste des activités n'ayant pas été mises en œuvre et les raisons évoquées ;
- Check liste des règlements non adaptés consensuellement pour leur mise en œuvre

1.3. Phase d'analyse et de rédaction du rapport provisoire

Cette phase comporte les principales étapes suivantes :

- Traitement et analyse des informations collectées
- Insertion et/ou rejet des infos non consensuelles et/ou non compatible avec la gestion durable des ressources naturelles ;
- Rédaction du rapport provisoire et sa soumission à la coordination du projet.

1.4. Elaboration du document final

Prise en compte dans le rapport par le consultant, les suggestions et critiques formulés jugées pertinentes pour la rédaction du document final

CHAPITRE I : GENERALITES ET ENJEUX

1.1 Généralités

1.1.1 Création de l'AMP :

En 2013, il est érigé en AMP de type réserve naturelle communautaire des îles Tristao par Décret D/2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013.

1.1.2 Localisation et les limites de l'AMP

Situé au nord-ouest de la région de Guinée Maritime, le complexe des Îles Tristao est l'une des subdivisions administratives de la Sous-Préfecture de Kanfarandé, Préfecture de Boké. Ce complexe insulaire est situé entre les 15,216° et 14,840° de longitude Ouest et 10,997° et 10,387° de latitude Nord. Avec une superficie de 280,1585 km² et une population d'environ 5 590 habitants ce complexe est limité :

- au Nord par la Guinée-Bissau et la Sous-Préfecture de Sansalé ;
- au Sud par l'Océan Atlantique ;
- à l'Est par le Rio Compony et le District de Kandifara (Sous-Préfecture de Dabiss);
- à l'Ouest par la Guinée-Bissau et l'Océan Atlantique.

L'archipel est composé de la grande île Katrak (230,77 km²), de l'île Kapkin (41,77 km²), de l'île Nyènè Souri (7,479 km²) et de l'île Fori Souri (0,1295 km²). L'île Katrak comprend les trois districts de Katfoura, de Kadignet et de Kasmack, pendant que le district de Kapkin comprend les îles Kapkin, Fori Souri et l'île Nyènè Souri non habitée. Chaque district compte en son sein plusieurs villages et campements plus ou moins importants par leur taille et le nombre d'habitants.



Figure 1: Délimitation de la RN Communautaire gérée des Îles Tristao.

1.1.3 La gouvernance de l'AMP

Depuis mai 2003, date de la première mission de reconnaissance du site du Complexe des îles Tristao/ Alcatraz par une équipe d'experts nationaux et de la sous-région, le processus de la mise en place de l'AMP du Complexe de Tristao/ Alcatraz est passé par plusieurs étapes :

- les études d'améliorations des connaissances **du** le site ;
- les premières implications des populations résidentes dans le processus à travers le recrutement d'un représentant permanent du Coordonnateur du processus, un fils du terroir ;
- la constitution de l'équipe de démarrage et des comités villageois ;
- les premiers équipements pour assurer la mobilité de l'équipe de terrain (barque à moteur, moto, vélos) ;
- les études approfondies (pêche, consommation de bois, nourriceries côtières, études sur l'agro-sylvo pastoralisme, avifaune, forêts sacrées, modes de gestion traditionnelles, etc.)
- l'identification participative des unités de gestion et proposition des mesures de gestion par les populations locales ;
- la communication environnementale ;
- le cadre de concertation, de négociation et de formulation des règles de gestion consensuelles des ressources naturelles.

Chacune de ces étapes a connu la pleine participation des principaux utilisateurs et acteurs impliqués dans le processus, principalement les populations résidentes et les scientifiques. Et le cadre de concertation fut l'illustration de la participation effective de toutes les parties prenantes au processus de création.

Conseil Villageois/ Secteur (CVS)

Dans le processus de décentralisation amorcé en Guinée, le secteur demeure le démembrement sociogéographique le plus à la base pour constituer un district administratif. C'est pourquoi, au cours du processus de négociation dans le Complexe des Îles Tristao, le Conseil villageois du Secteur a été considéré comme la base de tout effort à déployer et l'ensemble des villages (ou groupes de villages) du Complexe a été pris en compte. C'est à ce premier niveau qu'ont eu lieu la constitution des équipes de démarrage et les identifications des unités de gestion et c'est aussi ici que les premières règles de gestion territoriales ont été exprimées puis validées. Au regard du développement du processus de création de l'AMP (mise en place de l'équipe de démarrage, identification et validation des unités de gestion des ressources naturelles, etc.), la superficie géographique de ce Conseil Villageois sera identique à celle d'un Secteur politico-administratif regroupant généralement plusieurs villages. Sa principale mission est d'assurer la participation effective des villages concernés au processus de décision et de gestion pour une prise en compte de leurs préoccupations.

Compétences

- organiser des réunions villageoises en :
 - impliquant l'ensemble des villages du secteur dans les discussions concernant la gestion de l'AMP
 - appuyant les villages à formuler des mesures de gestion et des activités de développement des villages du secteur en relation avec la gestion de l'AMP
- représenter les villages du secteur au niveau de tous les organes mis en place et concernant la gestion de l'AMP
- Informer régulièrement les villages sur la gestion de l'AMP (restitution et diffusion des décisions prises par l'Assemblée Générale et le Comité de Gestion de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao)
- Suivre la mise en œuvre du plan de gestion au niveau des villages du secteur
- Assurer à ce niveau la médiation et le règlement des conflits entre des Ressources naturelles

Composition : 9 membres

- 3 Représentants des activités clefs des hommes dont au moins un représentant des jeunes
- 3 Représentantes des activités féminines (maraichage, récolte des coquillages, extraction huile de palme et sel) dont une représentante des jeunes femmes
- 1 Représentant de l'autorité traditionnelle (ou le doyen, la doyenne du village)
- 1 Représentant de l'autorité religieuse
- Le Chef de secteur, membre de droit

Réunion : quorum et prise de décision

Les membres des CVs sont élus. Ils représentent les intérêts des villages regroupés dans le Secteur géographique déjà reconnu par les habitants lors du processus de création engagé depuis 2005. Toutes les activités socio-économiques du Secteur doivent y être représentées ainsi que les jeunes et les femmes.

Les membres du CV se réunissent une fois par mois et le quorum est atteint à la majorité des membres. Les décisions sont prises par consensus général ou par vote, après avis du Comité de District.

Conseil Inter - District (CID)

Le Complexe des Îles Tristao est administrativement composé de 4 districts. Les 3 premiers (Katfoura, Kadignet et Kasmack) sont situés dans la grande Île Katrak et le 4^{ème} (Kapkin) inclut les Îles Nyènè Sourì et Fori Sourì. Cette répartition géographique a été également respectée tout le long du processus de mise en place de l'AMP communautaire. Ainsi, chaque Comité Villageois du Secteur créé relève nécessaire du Comité Inter - District de sa juridiction administrative.

Les Comités Inter - Districts sont des instances de réflexion et de prise de décision sur des sujets liés à la gestion des espaces, des ressources et du développement durable du district. C'est à ce niveau que sont négociées et décidées les questions propres au périmètre géographique concerné, les problèmes entre villages du même district, les relations avec les utilisateurs externes qui s'établissent ou qui viennent exploiter des ressources (agriculture, pêche et activités connexes, extraction huile de palme ou de sel, mollusques, etc.) dans l'espace du district.

Compétences

- organiser des réunions inter-district pour :
 - impliquer l'ensemble des acteurs importants et ayant des intérêts à défendre dans les discussions concernant la gestion de l'AMP
 - appuyer la formulation à l'échelle des secteurs des mesures de gestions et des activités pour le développement du secteur en relation avec la gestion des AMP
- renforcer l'information régulière des acteurs sur la gestion de l'AMP communautaire Tristao/ Alcatraz (entre autres la restitution et diffusion des décisions de l'Assemblée Générale)
- Suivre la mise en œuvre du plan de gestion au niveau des CVS
- Faire la médiation et le règlement des conflits entre utilisateurs des différents CVS.

Composition : 18 membres

- 12 représentants dont un mandaté de chacun des 12 CVS,
- 4 Présidents des 4 Districts du Complexe insulaire de Tristao
- Le Conservateur de la **DNBAP est membre de droit.**

Réunion et quorum

Les membres du Conseil Inter-Districts sont mandatés par les Conseils Villageois des Secteurs (CVS) qui y délèguent chacun un représentant par CVS. Les CID se réunissent une fois par trimestre. Le quorum est atteint lorsque les 3/4 des membres sont présents. Les décisions sont prises par consensus. En cas de difficulté de consensus, les propositions sont soumises au Comité de Gestion de l'AMP.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la Réserve Naturelle communautaire gérée du Complexe des Îles Tristao est l'instance suprême de gestion participative des espaces et ressources naturelles du Complexe insulaire. C'est l'instance qui défend les intérêts de ce complexe vis à vis des utilisateurs extérieurs avec l'appui des autorités, qui réfléchit et décide sur les questions qui dépassent les intérêts propres à chaque village, secteur ou à chaque district, incluant ainsi les projets d'investissement communs. Instance suprême de prise de décisions relatives à la gestion participative des espaces et ressources naturelles de l'AMP de Tristao, il adopte les politiques de sauvegarde des intérêts collectifs du complexe insulaire et décide sur des questions non résolues au niveau du Conseil Inter - District.

Compétences

- Définir les grandes orientations pour la gestion de l'AMP communautaire
- Réfléchir et décider sur toutes les questions d'intérêt général et/ ou spécifique de l'AMP de Tristao ;
- Valider, suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan de Gestion et des projets qui y sont associés au niveau de l'AMP et de chaque CVS ;
- Décider sur des questions non résolues au niveau du Conseil Inter - District ;
- Représenter les parties prenantes au plus haut niveau du processus de cogestion
- Maintenir l'équilibre entre souveraineté et autonomie, unité et diversité, coopération et compétition dans l'AMP communautaire et avec les autres parties prenantes ;
- Désigner/ élire les membres du Comité de Gestion ;
- Approuver les plans de travail pluriannuels, annuels, les budgets et les rapports d'activité du Comité de Gestion ;
- Conduire le processus de révision périodique et de validation du plan de gestion de l'AMP ;
- Statuer sur les propositions de cogestion des structures à la base (mesures de gestion, projets de développement, projets d'investissements, etc.) ;
- Rechercher des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'AMP ;
- Décider sur l'adhésion à des réseaux ou des initiatives similaires au niveau national, régional ou international ;
- Nommer les commissaires aux comptes pour toute vérification financière et de gestion jugée utile.

Composition : 73 membres

- 12 Représentants des 12 CVS de l'AMP de Tristao à raison d'un représentant par CVS
- 4 Représentants des bureaux de la Jeunesse des 4 Districts de Tristao
- 8 Représentants des pêcheurs (Campement de Katcheck, Katountoun, Kataksan et Kakignini)
- 5 Représentants des fumeurs/ fumeuses de poisson (Campement de Katcheck, Katountoun, Kataksan et Kakignini)
- 2 coupeurs/ exploitants forestiers
- 2 Représentantes des femmes collectrices de coquillage
- 4 Représentants pratiquant le maraichage
- 2 Représentants des producteurs de sel
- 4 Représentantes des femmes productrices d'huile de palme (une par district)
- 8 Représentants de l'autorité traditionnelle nalou et ballante
- 2 Représentant de l'autorité religieuse
- 2 Représentants de CRD de Kanfarandé/ Décentralisation
- 2 Représentants de l'UDESKA
- 2 Représentant du Bureau du CDD de Kamsar
- 2 Représentants du Ministère en charge des Aires Protégées et des Forêts (DNDAP + DNFF)
- 2 Représentant du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture (CNSHB + CNSP)
- 2 Représentants des AP environnants (APT Guinée – Guinée Bissau, Kapatchez)
- 1 Représentant du Ministère en charge de l'Agriculture (DN Agriculture)
- 1 Représentant du PGCMB/ PACV
- 1 Représentant de l'Institut Jane Goodall

- 1 Représentant du Ministère de la Défense/ Marine Nationale
- 1 Représentant du Ministère en charge du Transport Maritime (ANAM)
- 1 Représentant du Ministère en charge des Mines
- 1 Représentant du Ministère en charge de la Recherche Scientifique
- 1 Représentant de la FIBA/ PRCM

Réunion et quorum

Les membres extérieurs de l'Assemblée Générale sont mandatés par les structures de l'Etat, des acteurs extérieurs et des ONG nationales et internationales qu'ils représentent au sein de ladite assemblée.

Les membres intérieurs sont mandatés par les instances à la base et les groupements et associations opérationnels dans le périmètre de l'AMP.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Le quorum est atteint lorsque les 3/4 des membres sont présents. Les décisions sont prises par consensus ou par vote à la majorité.

Comité de Gestion (CG) de l'AMP du Complexe des Îles Tristao

Organe de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation participatif du plan de gestion de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao, le Comité de Gestion organise les concertations sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre participative du plan de gestion de l'AMP, comme la surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, la résolution des conflits d'usage, l'application de sanctions, l'introduction de nouvelles mesures de gestion, etc.

Le Comité de Gestion analyse et décide également sur les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'Assemblée Générale de l'AMP des Îles Tristao. La garantie de la pérennité du processus dépendra ainsi fortement de l'engagement individuel et collectif des membres du Comité de Gestion, mais aussi de leur niveau d'appréhension des questions relatives à la durabilité de l'AMP.

Compétence

- Représenter l'AMP communautaire, sur proposition et autorisation de l'Assemblée Générale, devant tiers et partout où besoin se fait sentir ;
- Préparer, convoquer et organiser l'Assemblée Générale annuelle de l'AMP ;
- Assurer la coordination de la mise en œuvre du plan de gestion ;
- Elaborer et présenter pour adoption en Assemblée Générale annuelle les rapports d'activités et les rapports financiers périodiques ;
- Analyser et présenter pour adoption en Assemblée Générale annuelle les plans de travail, les Termes de Références des études, les budgets des activités planifiées ;
- Consulter le CST sur chaque thématique et à chaque fois que de besoin ;
- Organiser les concertations nécessaires à la mise en œuvre participative du plan de gestion (surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, application de sanctions, introduction de nouvelles mesures de gestion, etc.) ;

- Analyser et décider sur les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- Encadrer et appuyer les structures de cogestion à la base (Conseil Villageois du Secteur et Conseil Inter-District) de façon à assurer leur bon fonctionnement ;
- Traduire dans les plans d'actions les recommandations et décisions prises par l'Assemblée Générale annuelle de l'AMP communautaire de Tristao ;
- Analyser et valider les mesures de gestion ou toute autre question provenant des structures de cogestion à la base ;
- Représenter les parties prenantes au plus haut niveau du processus de cogestion ;
- Défendre les intérêts collectifs de ce complexe vis à vis des utilisateurs extérieurs ;
- Renforcer les capacités de ses membres et de l'ensemble des structures de gestion du Complexe des Îles Tristao ;
- Représenter l'AMP communautaire, sur proposition et/ ou sur autorisation de l'Assemblée Générale, devant tiers et partout où besoin se fera sentir ;
- Formuler et faire adopter un règlement intérieur consensuel ;
- Restituer et commenter au besoin les recommandations et décisions de l'Assemblée Générale annuelle devant toutes les parties prenantes du processus de cogestion de l'AMP communautaire de Tristao ;
- Renforcer la sensibilisation et l'information environnementales autour de la gestion de l'AMP communautaire de Tristao ;
- Assurer la production, la diffusion et l'archivage des textes et PV du processus de gestion de l'AMP ;
- Engager la recherche permanente de financement auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'AMP ;
- Appuyer la médiation et la résolution de conflits d'usage des ressources naturelles entre utilisateurs sur l'ensemble du territoire de l'AMP communautaire ;
- Contribuer à la synergie nationale et sous-régionale et l'échange sur les problématiques communes de protection de la zone côtière et marine de l'espace CSR/ PRCM

Composition : 30 membres

- 12 Représentants des 12 CVS de Tristao dont une femme au moins
- 4 Représentants des principales activités économiques de Tristao (Agriculture, Pêche, Production d'huile de palme, production de sel)
- 1 Représentant des 4 Chefs de districts des Îles Tristao
- 2 Représentants du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture
- 2 Représentants du Ministère en charge des Aires Protégées et des Forêts
- 1 Représentant du Ministère en charge des Mines et de la Géologie
- 1 Représentant de la CRD de Kanfarandé/ Décentralisation
- 1 Représentant du Bureau du CDD de Kamsar
- 1 Représentant de l'UDESKA
- 1 Représentant de l'Institut Jane Goodall
- 1 Représentant du PGCMB/ PACV
- 1 Représentant de la Marine Nationale
- 1 Représentant du Ministère en charge du Transport Maritime/ ANAM
- 1 Représentant de la FIBA/ PRCM

Réunion et quorum

Le Comité de Gestion de l'AMP communautaire Tristao se réunit 2 fois par an. Il veillera à le faire à tour de rôle dans chacun des 4 districts. La dernière réunion du Comité de Gestion arrête l'agenda de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Le quorum est atteint à la majorité des membres et les décisions sont prises par consensus. Faute de consensus, les décisions doivent être prises à la majorité des 2/3 des membres présents.

Dans tous les cas, la Base Vie de l'AMP communautaire est érigée à Katfoura et doit servir de lieu de rencontre et d'animation du processus.

Réunion et quorum

Le Comité de Gestion de l'AMP communautaire Tristao se réunit 2 fois par an. Il veillera à le faire à tour de rôle dans chacun des 4 districts.

La dernière réunion du Comité de Gestion arrête l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le quorum est atteint à la majorité des membres et les décisions sont prises par consensus. Faute de consensus, les décisions doivent être prises à la majorité des 2/3 des membres présents.

Dans tous les cas, la Base Vie de l'AMP communautaire est érigée à Katfoura et doit servir de lieu de rencontre et d'animation du processus.

Bureau du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao peut élire en son sein un Bureau du Comité qui traitera des affaires courantes entre les sessions. Ce Bureau est l'organe permanent de coordination, de contrôle et d'exécution du programme d'activités du Comité de Gestion de l'AMP communautaire Tristao.

Compétence

- Préparer les sessions du Comité de Gestion et de l'Assemblée Générale ;
- Présenter le bilan de ses activités au Comité de Gestion en vue de son approbation et de son enregistrement au compte de l'Assemblée Générale ;
- Effectuer dans les normes les dépenses liées à la réalisation des programmes d'activités définies dans le Plan de Gestion ;
- Prendre entre deux (2) rencontres du Comité de Gestion toute décision jugée utile et lui en rendre compte ;
- Instituer les commissions de travail, définir leurs attributions et contrôler leurs activités.

Composition : 13 membres

- Un Président : Communautés locales
- Un Vice-Président : Communautés locales

- Un Rapporteur : DNBAP
- Un Trésorier : Communautés locales
- Un Trésorier Adjoint : UDESKA
- Un Secrétariat aux Relations Extérieures : – CNSHB/ DNDBAP
- Le Chef de la Commission Surveillance
- Le Chef de la Commission Pêche
- Le Chef de la Commission Culture, Affaires Sociales et Gestion des Conflits
- Le Chef de la Commission Recherches
- Le Chef de la Commission Aménagement
- Le Chef de la Commission Animation/ IEC
- Un Représentant de l'autorité traditionnelle : Conseiller du Comité de gestion

Réunion et quorum

Le Bureau du Comité de Gestion de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao se réunit chaque deux (2) mois (six (6) fois par an) et de préférence à tour de rôle dans chacun des 4 districts qui composent ce complexe insulaire. La réunion qui précède la session du Comité de Gestion arrête l'ordre du jour des questions à débattre au cours de ladite session. Les sessions extraordinaires sont convoquées chaque fois que de besoin.

Le quorum de délibération est atteint à la majorité des membres et les décisions sont prises par consensus. Faute de consensus, les décisions doivent être prises à la majorité des 2/3 des membres présents.

Dans tous les cas, la Base Vie de l'AMP communautaire est érigée à Katfoura et doit servir de lieu de rencontre et d'animation du processus.

Attributions des membres du Bureau :

Le Président

- Convoquer et présider les réunions du Bureau, du Comité de Gestion et de l'Assemblée Générale de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz
- Représenter le Comité de Gestion auprès des tiers moral et physique
- Diriger les négociations avec les partenaires internes et externes
- Administrer les crédits et ordonner les dépenses
- Veiller au respect du Règlement Intérieur et à l'application correcte des décisions, résolutions et délibérations du Comité de gestion

Le Vice-Président

- Remplacer le Président du Comité de Gestion en cas d'absence ou d'empêchement
- Préparer et envoyer les convocations, en collaboration avec le Rapporteur
- Assurer le suivi des décisions du Comité de Gestion au niveau des Comités de District et des Comités Villageois
- Tenir les archives, les documents administratifs et Procès-verbaux du Bureau, du Comité de Gestion et des Assemblées Générales annuelles
- Rédiger tous les actes de ces organes de gouvernance

Le Rapporteur :

En collaboration avec le Président du Comité de Gestion et le Secrétaire Général :

- Préparer l'agenda des réunions (ordres du jour, programmes, etc.)
- Elaborer les Procès-verbaux et compte-rendu de réunions
- Préparer et envoyer les convocations
- Gérer les archives et documents administratifs du Comité de Gestion au niveau de la Base Vie de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz à Katfoura
- Assurer le suivi des décisions du Comité de Gestion au niveau des Comités de District et des Comités Villageois

Le Trésorier :

- Assurer la gestion des ressources financières, techniques et humaines du Comité de Gestion.
- Recevoir et gérer les dons, legs, biens et subventions au nom du Comité de Gestion
- Assurer la comptabilité financière du Comité de Gestion
- Régler les dépenses ordonnées en co-signature avec le Président du Comité de Gestion
- Détenir les chèquiers et assurer la garde des documents comptables de sa gestion
- Se soumettre à l'audit de sa gestion comptable par un Commissaire aux comptes désigné par le Comité de Gestion

Le trésorier adjoint appuie le trésorier dans les affaires courantes et le remplace en cas de nécessité. En cas d'indisponibilité prolongée du trésorier principal, son remplacement par l'adjoint doit être agréé par une session du Comité de Gestion et entériné définitivement lors de la prochaine Assemblée Générale

Le Secrétaire aux Relations Extérieures

- Maintenir le contact avec toutes les parties prenantes, notamment avec les institutions étatiques et les partenaires au développement ;
- Rechercher les financements auprès des organismes de financement extérieurs et des institutions nationales pour assurer la durabilité du processus de gestion de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz ;
- Recueillir des informations auprès des administrations publique et privée, afin d'intégrer l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz au programme économique national, sous-régional, régional et international ;
- Renforcer le rôle et la place de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz et promouvoir la coopération dans l'échange d'expériences nationales, régionales et internationales

Le Représentant de l'autorité traditionnelle

La reconnaissance et l'adhésion des autorités traditionnelles du Complexe des Îles Tristao au processus de cogestion en cours sont essentielles au succès de la durabilité de l'AMP communautaire. L'accord des Doyens s'avèrera incontournable pour les questions d'importance capitale pour le futur du territoire de ce Complexe insulaire, comme le

renforcement de la surveillance des forêts sacrées, la valorisation des cultures nalou et ballante, l'interdiction de la pêche dans les zones de nourriceries, l'interdiction ou l'exploitation des coquillages dans des zones déterminées. A ce titre le Représentant de l'autorité traditionnelle est chargé de conseiller le Bureau du Comité de Gestion sur des questions historiques et actuelles, notamment :

- Représenter le pouvoir traditionnel et les sages dans le processus de cogestion
- Contribuer à la valorisation des cultures nalou et ballante (forêts sacrées, danses rituelles, artisanat, etc.) qui ont jusqu'ici favorisé la bonne conservation du complexe insulaire
- Faire la médiation et la résolution des conflits domaniaux ;
- Contribuer à conserver le climat de paix et de cohabitation sociale dans les îles ;

Commission Consultative Scientifique et Technique (CCST)

Des Commissions techniques seront créées au besoin en rapport avec chaque thématique importante. Organisées au fur et à mesure de l'évolution du processus, chacune d'elles sera dirigée par un membre du Comité de Gestion. Elles seront coiffées par une Commission Technique, organe consultatif du Comité de Gestion, composée des responsables desdites commissions, chargée d'assurer l'acceptabilité scientifique et technique des actions de recherche et de développement à entreprendre dans les AMPs. Elle procédera à l'évaluation des activités et apportera des appuis conseils à l'Assemblée Générale sur les aspects scientifiques et techniques. Ces 6 commissions techniques sont :

- Commission Surveillance
- Commission Pêche
- Commission Culture, Affaires Sociales et Gestion des Conflits
- Commission Recherches
- Commission Aménagement
- Commission Animation/ IEC

Les principales tâches du CCST seront :

- Appui technique et scientifique au processus de gestion participative ;
- Conseils au Comité de Gestion sur les grandes options de conservation et de développement durable ;
- Validation des Termes de Références, protocoles et rapports scientifiques et techniques des études et activités agréées par l'Assemblée Générale ;
- Conseil à l'AG sur les grandes options de conservation et de développement durable de l'AMP de Tristao/ Alcatraz pour concilier conservation des espaces et des ressources naturelles du Complexe insulaire et développement des communautés résidentes

Elle sera composée de représentants des institutions de recherche, de formation et des directions techniques sectorielles au niveau national.

La CCST se réunira deux fois par an et à titre exceptionnel, elle peut être convoquée sur proposition des membres par le Président.

Les délibérations de la Commission Technique, du Bureau du Comité de Gestion, du Comité de Gestion et des Assemblées Générales annuelles sont consignées dans les registres de

procès-verbal tenus par le Rapporteur qui signe les Procès-Verbaux avec le Président de la session

Chacune de ces instances peut, en cas de besoins, consulter et/ ou faire appel à toute expertise scientifique et technique extérieure pour faire valoir la transparence et la rigueur des règles de l'art.

1.1.4 Les inventaires, classements et engagements internationaux

Depuis 1992, les îles Tristao sont reconnues comme zone humide d'importance internationale avec Label Site Ramsar à cause de l'arrivée massive des oiseaux migrateurs. Ce site constitue l'habitat de prédilection pour plusieurs espèces animales (ressources halieutiques, mammifères marins et terrestres, reptiles et amphibiens, oiseaux, etc....) et végétales.

La Guinée est membre de la Commission Sous – Régionale des Pêches (CSRP) et du **Programme Régional** de Conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Elle a souscrit au Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Elle a ratifié et signé plusieurs accords et traités notamment

Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)

La Guinée est partie prenante à des nombreux Accords, conventions et traités Régionaux et Multilatéraux sur l'Environnement parmi lesquels on peut énumérer :

- **La Convention sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)**

Dont l'objectif est d'arrêter l'empiètement progressif et la perte des zones humides pour le présent et le futur, tout en reconnaissant les rôles fondamentaux des zones humides et leur valeur économique, culturelle, scientifique et de loisir.

Adhésion de la Guinée : le 24 Septembre 1992

Les activités menées dans le cadre de cette Convention sont les suivantes :

- Identification et inscription de six (6) sites Ramsar dans le littoral guinéen :

Delta du Konkouré 90 000 ha, Îles Tristao 85 000 ha, Alcatraz 1 ha, Delta Kapatchez 20 000 ha, Rio Pongo 30 000 ha, Îles de Loos 8,75 ha

- **La Convention sur la Diversité Biologique**

Elle a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Ratification par la Guinée : le 7 mai 1993

Les activités menées sont entre autres :

- Préparation de la Monographie Nationale, de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Tenue de la table ronde des bailleurs de fonds le 26 mars 2002 ;
- Mise en place d'un Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique ;
- Identification des Besoins en Renforcement des Capacités en matière de taxonomie, de maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des

communautés locales et de conservation in- situ et ex- situ et d'utilisation durable de la biodiversité ;

- Élaboration du 3^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la convention ;
- Élaboration du 4^{ème} rapport ;
- Élaboration du 5^{ème} rapport ;
- Planification nationale de la diversité biologique pour appuyer la mise en œuvre en guinée du plan stratégique de la convention sur la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi ;
- Définition des cadres nationaux de mise en œuvre de la stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'actions ;
-
- **Le Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques** ratifié par la Guinée en 2005

Les activités menées sont : i) Elaboration du Cadre National de Biosécurité, ii) information et sensibilisation des acteurs sur les enjeux de la biotechnologie et la biosécurité à travers des ateliers nationaux et régionaux, iii) édition d'un bulletin d'information sur les organismes vivants modifiés.

- **La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington**

Adhésion de la Guinée : le 20 décembre 1981.

Les activités menées sont : i) inventaire des crocodiles du Nil d'Afrique de l'Ouest ;

ii) inventaire des Perroquets gris en Guinée

Sa mise en œuvre a permis le renforcement de la réglementation relative à la chasse et à l'exploitation des espèces de faune et de flore.

- **La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn**

Ratification par la Guinée : le 24 septembre 1992.

Les activités menées sont : i) Mai 2000 : organisation d'un Atelier régional sur la conservation et la gestion des petits cétacés des côtes d'Afrique, ii) 2001 : organisation à Conakry d'un Atelier régional sur la conservation des tortues marines et iii) Mise en œuvre du projet de recherche sur la conservation et la gestion des tortues marines en Guinée. Sa mise en œuvre a permis aux chercheurs et scientifiques des mammifères marins de développer des stratégies de conservation et de gestion des mammifères marins de la côte atlantique d'Afrique et la création d'un réseau africain de conservation et de gestion.

- **La Convention des Nations Unies sur les changements climatiques**

Elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toutes perturbations anthropiques dangereuses du système climatique.

Ratification par la Guinée : le 7 mai 1993

Les activités menées sont : i) élaboration de la Première Communication Nationale adoptée par Arrêté A/2006/143/PM/CAB du 23 janvier 2006, ii) deuxième Communication Nationale en cours d'élaboration et iii) plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) adopté par Arrêté N°/2007/04305/PM/CAB/SGG/07 du 4 décembre 2007.

La Guinée participe à la mise en œuvre de Programmes régionaux tels :

- le projet Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine ;
- le projet « Aires marines protégées (AMP) » ;
- les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures de la Gambie, du Niger, du Sénégal, de la Mano ;
- les projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Fouta-Djallon, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal ;
- le projet protection du Grand Ecosystème Marin du Courant de Canaris (CCLME).

1.1.5 Le contexte foncier et réglementaire

1.1.5.1 **Statut foncier** : L'Aire marine protégée est créée sur un domaine des collectivités décentralisées de commun accord avec les populations locales pour une gestion durable des ressources naturelles. Les objectifs assignés étant la conservation de la diversité biologique et l'amélioration des conditions de vie des populations.

1.1.5.2 Servitudes et droits d'usage

Certains droits d'usage respectueux de l'environnement sont reconnus de façon consensuelle aux usagers locaux (pêche artisanale, chasse de subsistance, ramassage de coquillages, agriculture, élevage familial, etc....)

1.1.6 L'évolution historique et l'occupation du sol

1.1.6.1 L'évolution historique

Les premières indications sur les Nalous, communautés autochtones de ce complexe insulaire, sont fournies par les navigateurs portugais qui sillonnent les côtes de Guinée entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} S. Mais à partir de 1820, les principales sources sont anglaises, car ceux-ci occupèrent momentanément la capitale de la région des Nalous, Baga et Landouma et la nommèrent Victoria, du nom de leur Reine de l'époque, et surtout françaises (documents d'explorations et de missions, divers rapports administratifs, monographies, traités, articles de revues, etc.). Ainsi René Caillé, explorateur français qui part en 1827 de l'embouchure du Rio Nuñez pour Tombouctou en passant par le Fouta Djallon, décrit les Nalous et leurs voisins Landouma en ces termes : « ils sont idolâtres ou adorateurs de fétiches et possèdent une société secrète dirigée par un chef qui est le magistrat et que l'on nomme *simo*. Tantôt il

revêt la figure d'un pélican, tantôt il est enveloppé de peaux de bêtes. Il se montre couvert de la tête aux pieds de feuilles d'arbre qui le font paraître informe... ». A cette époque donc, les Nalous sont des populations organisées en associations d'hommes initiés aux pratiques rituelles dirigées par des prêtres au pouvoir politique et judiciaire reconnu.

Les Nalous sont ainsi considérés parmi les premiers groupes à atteindre la côte guinéenne, après avoir décrit, avec un premier groupe, un arc de cercle les menant du Fouta Djallon jusque dans l'actuelle Guinée Bissau en passant par le Badiar. Entre le XIIIème et le XIVème S., ils se seraient fixés dans le Nord des Rivières du Sud jusqu'au Rio Pongo.

La 2ème vague aurait suivi juste après la guerre de Talasan (1727-1728). Installés dans ces îles en de petites communautés, les Nalou ont adapté leurs techniques de riziculture sur brûlis aux têtes de chenaux d'arrière mangrove.

Selon FIGAROL.J (1912), les Nalous seraient des parents des bonjagos des îles bissagos qui seraient venus de la Guinée Portugaise entre 1750 et 1800, précisément du village de Kakissan, où se trouverait encore le groupe le plus compact de nalous, entre le Cassini et le Compony. En quête de terres paisibles et prospères, ces îles à accès difficile leur offraient l'accueil idéal. Par vagues successives, ils regagnèrent ainsi l'île par le nord, venant des villages bissau-guinéens de Kaanfak, Kaangbon et Kassaapérka.

Les premiers venus seraient des groupes de Kassangba et de Kassökböye qui auraient débarqué à Kablék, suivis peu après de leur cousin de Kasma. Ils s'installèrent sur le plateau de Kablék à l'endroit qu'ils appelleront Kamgbaangbété. Sur ce plateau de Kablék, chaque chef de famille déposait un nombre de cailloux correspondant à l'effectif de sa famille, avant d'aller fonder de nombreux villages sur l'archipel. On s'accorde ainsi à dire que la quasi-totalité des Nalous des îles Tristao ont transité par Kablék. Des tas de cailloux y témoignent du passage des familles.

Chacun des chefs de famille, fondateur d'un hameau, exploitait l'espace et les immenses ressources naturelles environnantes. C'est en réorganisant le royaume Nalou que Youra Tawel, chef nalou, parvint à regrouper plusieurs de ces hameaux pour former des villages plus importants, et les aligner sur l'axe tans-Katrak, en vue de faciliter la communication de l'information et la mobilisation des hommes chaque fois que nécessaire. Ainsi sont successivement fondés les villages de Katfoura par Maampéd, de Kabott par M'gbaalè de Boofa-daar, Kayétsh par Mahaabo, Katshêmbè par Baakéne, Chef de la famille et chef coutumier des villages environnants, Kaonhör, l'une des plus vieilles agglomérations des îles par l'ancêtre des Kakouss, Kadignet par Liifine, etc. De l'autre côté de l'archipel, le village de Kapkin aurait été fondé par Gnagna Lamina de la famille Maantshéteyah.

Deux noms de famille prédominent largement dans cet archipel. Les Camara seraient les premiers occupants des îles Tristao et sont devenus par conséquent détenteurs de la pierre sacrée et propriétaires terriens, tandis que les Kéita, venus en second lieu, seraient les détenteurs de la corne sacrée.

A cause de ses sociétés secrètes et aussi de l'enclavement remarquable de leurs îles, les Nalous n'ont connu les tentatives d'évangélisation par les missionnaires français que quelques années seulement. Quant à l'islam, aujourd'hui très dominant, il aurait fait son apparition dans la 2ème moitié du XXème Siècle.

Les villages Ballantes ont été cédés une centaine d'années plus tard par les Nalous déjà présents. Selon DIRASSET (1993), les Ballantes venants de Guinée Bissau se sont infiltrés dans la région frontalière seulement à partir de 1954. A la recherche de terres agricoles, l'île de Fori Sourî leur fut attribuée et l'un des fils du fondateur Siyaa Nandoun jouit aujourd'hui encore du droit foncier coutumier. D'autres ballantes suivront pour créer les villages de Kaatshla, Kassöora ou Kaan'fa. Leur migration se serait accentuée par un afflux massif de réfugiés à partir de 1963, du fait de la guerre de libération nationale de la Guinée Bissau. Ils sont restés jusqu'aujourd'hui foncièrement animistes.

Les courants allochtones non animistes sont relativement récents. Ils ont commencé par les Mandingo venus de Guinée Bissau et qui ont fondé le village de Kaouyak. Ils seront suivis par des vagues de peulhs qui fondèrent Katory, Kamabanka et Bakadaye. Ce dernier a été fondé vers 1935 par Thierno Lamine. Les Soussous et les Bagas de Guinée, les Temnès de Sierra Leone et encore plus récemment les sénégalais (Bonheur, 1996) suivront, tandis que les Landouma, en fait les voisins les plus anciens et géographiquement les plus proches des Nalous, sont restés sur la terre ferme et demeurent majoritaires encore à Boké.

1.1.6.2 Occupation du sol

A sa découverte, le Complexe des Îles Tristao a été conquis par les Nalous qui sont les propriétaires terriens et qui ont attribué des terres à ceux qui les ont suivis **ultérieurement.** (successivement) Au regard de l'ordre d'arrivée, les Camara sont les premiers et ils ont été suivis de près par les Kéita. Ces deux familles détiennent le monopole des terres. **Et les Ballantes, également venus de Guinée Bissau, ont été installés par eux pour fonder leurs villages.**

La gestion du terroir est ainsi exclusivement une question du pouvoir traditionnel géré par le Conseil des sages. Ses membres sont désignés par lignage par les anciens de la communauté, pour une durée indéterminée. Au-delà de cette attribution, le Conseil des sages officie également les cérémonies religieuses et gère la résolution des conflits sur les Îles. Conseillers auprès des Conseils de districts, les membres du Conseil des sages décident notamment de l'organisation des fêtes et cérémonies et de la répartition des terres de la communauté.

Dans le Complexe des Îles Tristao, les terres sont reparties et classées selon deux critères :

- leur position topographique : les terres continentales, bas-fonds et la mangrove.
- leur usage : les terres d'habitation, les terres agricoles et **les terres en friches.**

Comme partout en Guinée, ces terres, initialement transmises par héritage, peuvent être aussi obtenues à travers des liens de mariage ou d'autres formes de sollicitations, après présentation **des colas traditionnelles aux coutumiers.**

A côté de la chefferie traditionnelle et des responsables politico-administratifs, il y a lieu de souligner également l'importance des autorités religieuses, puisque l'Islam est devenu l'unique religion monothéiste de la communauté nalou des Îles de Tristao. Les Imams, en plus de leur rôle de conseillers, jouent aussi souvent un rôle de décideur de certains aspects de la vie sociale de la communauté.

Paradoxalement, la religion catholique, prédominante chez les Bagas voisins des régions de Boké et Boffa, y est presque inconnue. Et cela, malgré la présence de l'ONG américaine « New Tribes Mission (NTM) » dans les Îles, avec une Base Vie à Katfoura depuis près d'une dizaine d'années.

Chez les Ballantes par contre, l'animisme est une pratique courante (principale ?) et les rites de la forêt sacrée sont encore très vivantes. A Fori Sourî où ils vivent presque en exclusivité, la religion musulmane n'est pas du tout pratiquée (moins de 1% de la population). L'autorité demeure alors le doyen du village qui fixe les périodes et instruit dans les rites ancestraux. B. Diallo (2007).

1.1.7 Le cadre sociopolitique général

Le recensement général de la population effectué en 1999 avait estimé que 5590 habitants vivaient dans le Complexe des Îles Tristao, avec une densité moyenne de 19 habitants au km². Le district de Kadignet y est le plus densément peuplé avec environ 24 habitants au km². Une dizaine d'année après et sur instruction de la CRD de Kanfarandé, le recensement effectué en avril 2008 a estimé la population de cet archipel environ 9000 habitants. Toutefois, il n'existe pas d'informations sur la répartition par groupes ethniques (nalou, ballante, soussou, peulh, malinké, etc.). Il faut souligner que ces chiffres sont soumis à de grandes fluctuations, lorsqu'on doit tenir compte de l'importance grandissante des campements de pêche autour des îles, et donc de la forte mobilité des pêcheurs artisans et des acteurs des activités connexes de transformation, de stockage et de transport des produits de la pêche. Certains de ces campements, comme celui Katcheck, sont aujourd'hui plus peuplés que les plus grands villages autochtones.

Le recensement de 2013, le Président de la CR, confirme la population totale à 15 500 habitants pour toute ethnies et âges confondus.

Les infrastructures socio de base

1.2 Caractéristiques physiques de l'AMP

1.2.1 Le climat

En Guinée Maritime, le climat est de type sub-guinéen à saison sèche bien marquée, d'une durée de 6 mois de novembre à avril. L'alternance de deux saisons marquées est liée à la circulation atmosphérique générale et à la position géographique de cette région par rapport au trajet de la mousson ouest africaine.

Ce climat est chaud et humide. Les températures restent élevées toute l'année (entre 24° en juillet et août et 30° en mars-avril), et les amplitudes annuelles sont inférieures aux amplitudes diurnes (10° en moyenne). L'île Katrak est située dans la zone isohyétique de 2000-2500 mm. Le

régime pluviométrique présente une très grande irrégularité, avec une période plus intense en juillet et août. La prédominance de la mousson fortement influencée par les brises marines, fait que l'humidité atmosphérique subit très peu de variation (Doubouya *et al.*, 2005). Le vent dominant est la mousson qui souffle de la mer vers la côte. Cependant, on note la présence progressive et bien prononcée de l'harmattan suite à l'avancée de la déforestation (Doubouya *et al.*, 2005).

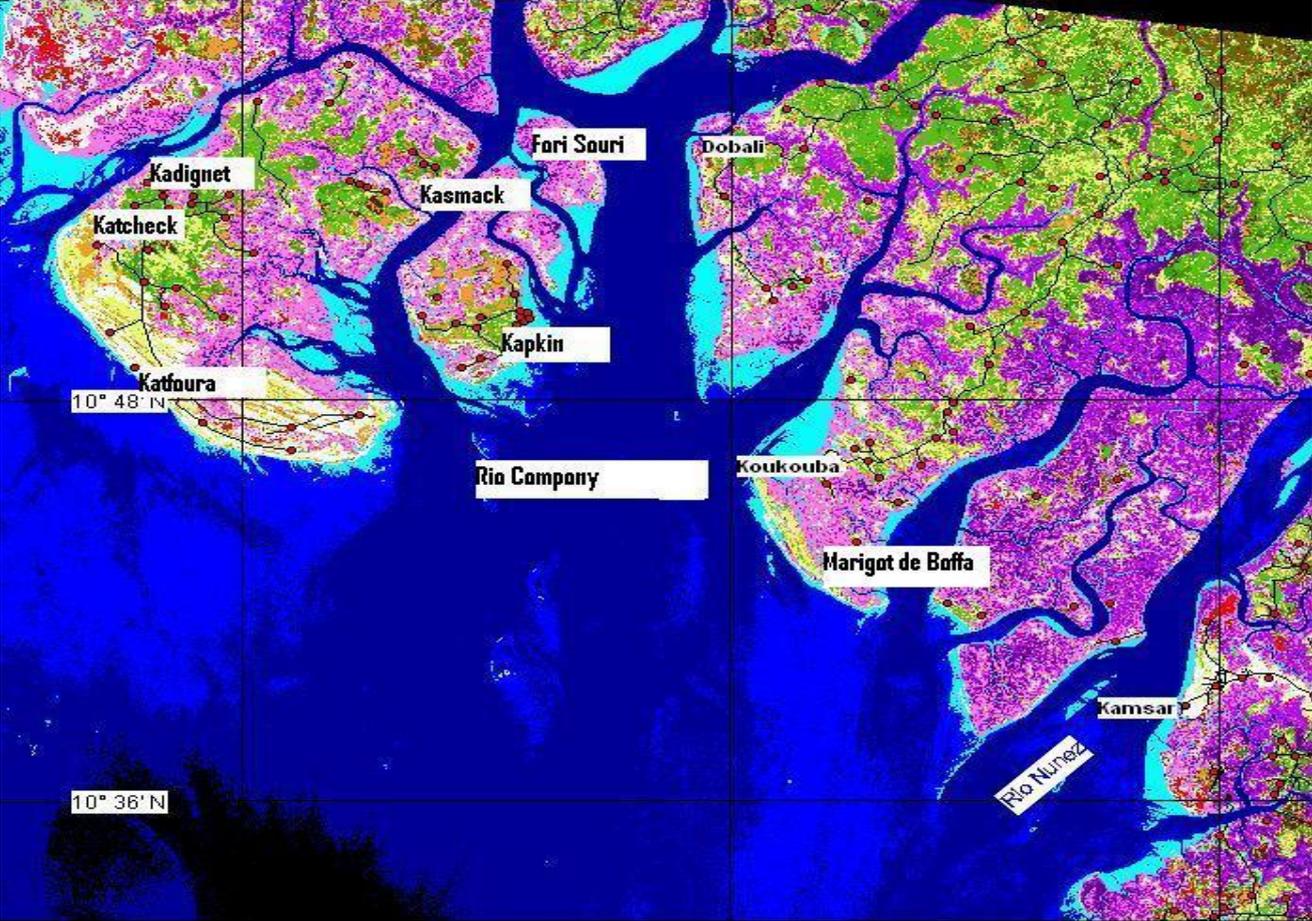
Le climat de l'archipel des îles Tristao/Alkatraz est un climat tropical, marqué par l'alternance de deux saisons. La saison sèche d'une durée de six mois va de novembre à avril et la saison pluvieuse, allant de mai à octobre. Le régime pluviométrique présente une très grande irrégularité avec une période plus intense qui s'étend de juillet à août avec une précipitation qui atteint 200mm. La prédominance de la mousson fortement influencée par les brises marines, fait que l'humidité atmosphérique y subit très peu de variation (Dia *et al.*, 2006).

1.2.2 L'Hydrologie

Le réseau hydrographique est dense dans l'archipel de Tristao. Il est composé d'une quinzaine de cours d'eau plus ou moins importants qui parsèment l'île et facilitent la navigation des populations. En faisant le tour de l'île en partant de Kabott, on traverse les embouchures des fleuves et Rias suivants :

- Kakirty près de Kabott,
- Kabaféér qui sépare le campement de N'Dourouyah du village de Katchèk,

Figure 2 : Hydrologie de la zone Nord de Guinée.



Source : CRHB 2005

- Tööb qui sépare Katchèk des villages de Kabéénhène, Kamtshaaböm et Katshêmbè en remontant vers Kasmak par le chenal Mtshaantsh
- Kamasso et ses affluents séparent Kadignet de ses secteurs de Kassèntè, Karökött et Kalafmétt.
- Saayaya entre Kamaassö et Bakadaye.
- Bartè souri qui sépare Bakadaye et Kamningamp
- Kagnahaho qui sépare Kasmak et Kamningamp et qui a failli faire de Kasmak un îlot dans l'île en s'y jettant dans le Cogon.
- Kampötök et ses affluents, en redescendant au sud vers Kabott, séparent Kasmak de Koungnah, et au sud de Koungnah arrosent les villages de Kamabanka, Kalafmet, Katasnöm et Katshitshine.
- Kafouss et ses affluents au sud de Katasnöm,
- Kamoukou, Kaboll, Kamtshanhaff et Karoumbana se déversent vers les villages de Kayétsh, Katasnöm, Kafaama, et Katfoura.
- Karibiit qui sépare les villages de Kakiignini et Katööféne en remontant le Cogon à partir de Kahoulaah
- Kamtshourè situé entre Katööféne et Kassööra d'où on rejoint Kapkin par le chenal qui joint les deux bras du Cogon.

Le chenal du Cogon se partage en deux bras : le premier sépare Fori Souri et Nyèné Souri et le second sépare Nyèné Souri de Kapkin.

Les cours d'eau saumâtre sont bordés de mangrove favorable à la diversité biologique ainsi qu'à la régénération des ressources halieutiques. Aussi, on note la présence de cours d'eau temporaires dulcicoles qui donnent naissance à des points d'eau permanents. Ces cours d'eau sont généralement bordés de forêts galeries. Cependant, depuis quelques années, les mares, autrefois permanentes, tarissent en saison sèche sous l'effet de la déforestation.

Cet important réseau hydrographique est relativement favorable à la diversité biologique à l'intérieur des îles. Mais aussi, ces fleuves et Rias sont bordés de mangrove et servent d'habitat, de zone de refuge et de reproduction aux ressources halieutiques ainsi qu'aux différents mammifères et oiseaux d'eau. (salinité, ph et turbidité non abordé)

1.2.3 Géologie

C'est au Quaternaire récent (postglaciaire et holocène) que l'évolution géologique des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest est la mieux connue et la plus déterminante dans la morphogenèse du littoral (Cormier-Salem, 1999). Lors de la transgression nouakchottienne, 5 500 ans B.P (avant le présent), le trait de côte atteint les piémonts du Fouta Djallon. Puis, la

phase post-nouakchottienne est marquée par la formation de cordons littoraux prenant l'aspect de longues flèches sédimentaires visibles sur l'image satellite au sud de l'île Katrak (Fontana *et al.*, 2001). En même temps, les dépôts de vase colmatent peu à peu les milieux estuariens. Les processus de sédimentation se poursuivent au cours du subactuel, créant ainsi un milieu favorable au développement de la mangrove. La partie nord de l'île montre quelques lambeaux résiduels de piémont cuirassé.

1.2.4 Morphologie

Les Îles Tristao sont caractérisées par la présence de deux grands types de sol : des sols ferrallitiques et des sols alluvionnaires hydromorphes d'origine marine (Fontana *et al.*, 2001). Les premiers sont des sols situés le long de la bande côtière qui se prêtent à la riziculture avec des variétés adaptées à la salinité. Aussi, d'après O. Camara (2005), affirme que la texture des sols ferrallitiques de l'île serait à dominance sableuse de Kabot à Katcheck en passant par Katfoura, sols marqués par une sécheresse édaphique prononcée. Entre Katschembé et Kounha, le sol est sablo-argileux. Dans la partie septentrionale, à Kasmack, le sol est argilo-sableux.

Les sols hydromorphes et à hydromorphie temporaire sont des sols des marais formés sur des alluvions remaniées en milieu marin. Souvent riches, ils sont localisés dans les bas-fonds, les plaines et les vallées aptes à une gamme variée de cultures vivrières, maraîchères et même fruitières. Ces sols de marais sont caractérisés par deux propriétés spécifiques : une salinité variable saisonnièrement ainsi qu'une acidité élevée. On distingue alors les sols sulfatés acides et les sols non sulfatés acides (Fontana *et al.*, 2001).

Les sols sulfatés acides sont le résultat de l'oxydation de la pyrite. Ce sulfure de fer, issu de la réduction des sulfates contenus dans l'eau de mer et du fer fourni par le lessivage des bassins versants, s'accumule dans les vasières d'estuaire. Le processus est favorisé par l'importante biomasse racinaire des *Rhizophora* qui entretient la réduction des sulfates et du fer. A un stade ultérieur, l'oxydation de la pyrite provoquée par l'aération liée au drainage de l'horizon pyritique, entraîne l'apparition de jarosite (sulfate de fer et de potassium, de couleur jaune) et une forte acidité dans des sols. Les sols sulfatés acides sont potentiellement très fertiles en raison de leur forte teneur en matière organique, mais avec une acidité importante (pH < 3,5) qui limite le développement de la végétation. L'évolution de ces sols peut aller jusqu'à la complète stérilisation.

Les sols non sulfatés acides sont caractérisés par une faible teneur en pyrite. Généralement situés en front de mer, ils sont issus d'une sédimentation rapide et sont colonisés par des *Avicennia* en peuplement monospécifique. Ces *Avicennia* ont un système racinaire beaucoup moins développé que celui des *Rhizophora* et ne favorisent donc pas la formation de pyrite. Ces sols sont aussi potentiellement riches que les précédents et en dehors d'un éventuel excès de salinité, présentent nettement moins de contraintes pédologiques à l'aménagement. Cependant, d'après Fontana *et al.* (2001), la présence d'*Avicennia* n'est pas toujours un bon indicateur de la nature des sols. En effet, cette espèce succède souvent à des peuplements de *Rhizophora*, poussant ainsi sur des sols déjà potentiellement acides.

1.2.5 Les formes du relief et leur dynamique

Le relief du Complexe des Îles Tristao présente des traits légèrement variés. La zone côtière est caractérisée par les étendues de bancs de sable, de vase, de rochers, d'estuaires et de forêts de mangrove. Le relief de l'île est peu marqué avec une altitude moyenne de 17 mètres. Le point culminant est de 41 m à Kamtokma sur le plateau de Kablèk.

1.3 Caractéristiques biologiques et écologiques

1.3.1 Habitats et processus écologiques

Trois types d'écosystèmes dominent les îles Tristao, à savoir : les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. **A chaque écosystème, des habitats naturels pour des espèces clés.** On fait référence au blanc de sable pour la reproduction des tortues marines, les mangroves pour la reproduction des poissons, des eaux douces et saumâtres pour les crocodiles et lamantins, les galeries forestières et formation **savanneuse pour des oiseaux, reptiles, batraciens et mammifères.**

Bref, les milieux naturels rencontrés que sont la mangrove, les vasières, les plages, les formations herbacées, arborées, les forêts et bosquets, les casiers rizicoles, les rias et têtes de rias, les marigots d'eau douce hébergent une diversité aviaire remarquable.

Malgré l'insularité, la diversité de ces districts en termes d'écosystème est effective. Un panel diversifié d'écosystèmes alliant des écosystèmes marins, des écosystèmes continentaux et des écosystèmes littoraux, contribue largement à l'établissement d'une mosaïque paysagère complexe, succession de bancs de sable, de forêts de mangroves et de prairies de formation végétale de *Sesuvium*.

L'écosystème de forêt de mangrove, spécifique aux zones maritimes et salées est le plus important, couvrant une part importante de la superficie du complexe insulaire. Il est essentiellement composé d'espèces d'arbres halophiles couramment appelés palétuviers (*Rhizophora racemosa*, *Rhizophora manglé*, *Avicennia germinans*) qui jouent un rôle majeur de protection contre les phénomènes d'érosion côtière causée par l'hydrodynamisme océanique. Ensuite, on rencontre des écosystèmes d'arrière mangrove constitués par des zones d'herbacées halophiles (tannes herbeux) et par des surfaces nues sursalées (tannes vifs) au sein desquels les espèces *Paspalum vaginatum*, *Eleocharis geniculata*, *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, sont bien représentées et sont les témoins d'écosystèmes qui sont partiellement inondés lors de marées importantes.

La répartition spatiale de cette végétation de mangrove est déterminée par les caractéristiques morfo-sédimentaires du substrat qui résultent des dynamiques fluviales, océaniques et climatiques. Les estuaires et les côtes protégées des forts courants marins et de l'action de la houle par des cordons littoraux et par les îles avoisinantes offrent des conditions favorables à l'accumulation des sédiments et au développement de la mangrove. Un marnage fort, atteignant plus de 4 mètres dans les estuaires à la frontière de la Guinée Bissau est un facteur favorable à

l'extension des formations halophiles de palétuviers. En front de mer et en arrière mangrove, on rencontre essentiellement *Avicennia germinans*. Sur les berges des estuaires et des marigots, les *Rhizophora mangle* ont développé un système racinaire qui permet d'assurer un bon ancrage sur les berges et ainsi de profiter de bonnes conditions de submersion et d'une plus faible salinité. *Laguncularia racemosa* se rencontre également sur l'île Katrak en association avec *Rhizophora*.

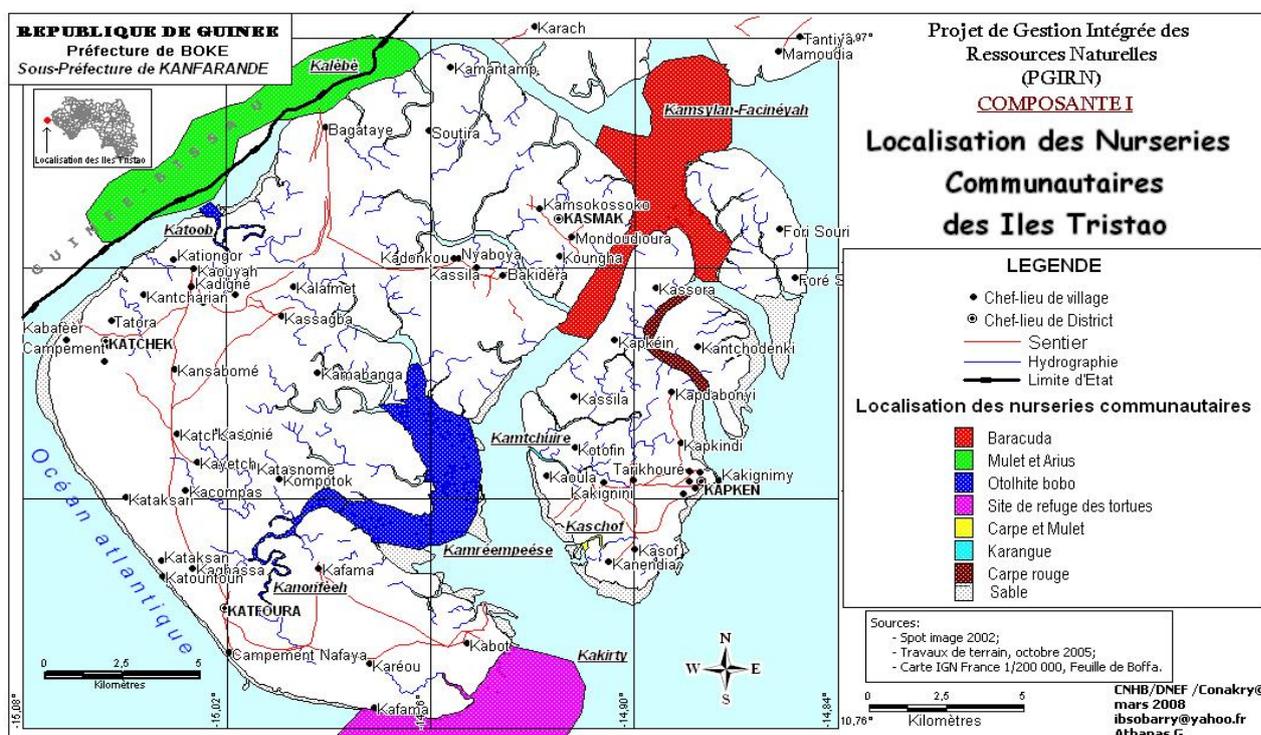


Figure 3 : Localisation des nurseries.

1.3.2 Espèces animales et végétales

1.3.2. 1 Espèces végétales (Formation végétale)

Deux types de forêts sont rencontrés dans l'archipel des Îles Tristao : la forêt continentale comptant presque toutes les essences forestières de la Basse Guinée et séparée par des espaces herbeux plus importants entre Katfoura et Katcheck, diminuant progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'ouest pour être remplacée par la savane. En arrière de ces formations forestières, une zone colonisée par des herbacées halophiles (schorre ou tanne herbeux), inondable seulement par grande marée, fait transition avec des surfaces nues sursalées (tannes vifs), inondables occasionnellement par les grandes marées de vives eaux, et la végétation du plateau ou des zones inondables dulcicoles. Ces herbacées sont *Eleocharis geniculata*, *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum*.

Les formations de savane sur sols sableux, caractérisées par des savanes herbeuses en majorité, occupent une superficie importante au sud de l'île et diminuent à mesure que l'on progresse vers le nord et l'ouest. La savane à *Borassus aethiopum* est principalement localisée sur le plateau de Kablèk.

Il y a lieu de signaler que les espaces de savane, d'accès libre, constituent la seule ressource pastorale des troupeaux généralement surveillés par les enfants ou les personnes âgées. Leur divagation est fréquente et génère de nombreux conflits entre éleveurs et agriculteurs.

L'intérieur des îles est caractérisé par des arbres de grande taille et de paysage sous influence anthropique, avec des cultures de plateaux et des arbres fruitiers. Les formations de forêts sèches continentales sur sol argilo-sableux se rencontrent principalement au nord de l'île. Des îlots forestiers parsèment l'île ainsi que des forêts galeries le long des cours d'eau douce. Ces formations forestières sont caractérisées par une végétation dense composée notamment de *Chlorophora excelsa* (Iroko), *Terminalia ivorensis* (Framiré), *Uapace sp*, *Bombax costatum* (Kapokier), *Combretum micranthum*, etc. Les palmeraies naturelles d'*Elaeis guineensis* sont abondantes sur l'île Katrak. Voir carte de végétation et d'occupation du sol

Il y a lieu de signaler la présence de *plantations d'arbres fruitiers* cultivées autour des maisons. Ces cultures pérennes prennent de plus en plus de l'ampleur à Tristao où le nombre d'arbres fruitiers (cocotiers, manguiers, kolatiers, bananiers, orangers, anacardiens, etc.) est en nette augmentation ces dernières années. Certaines forêts peuvent ainsi faire l'objet d'un défrichage sélectif afin d'y planter des arbres dont les fruits sont consommés ou vendus dans les campements de pêche par le propriétaire et sa famille. (Liste des espèces végétales en annexe)

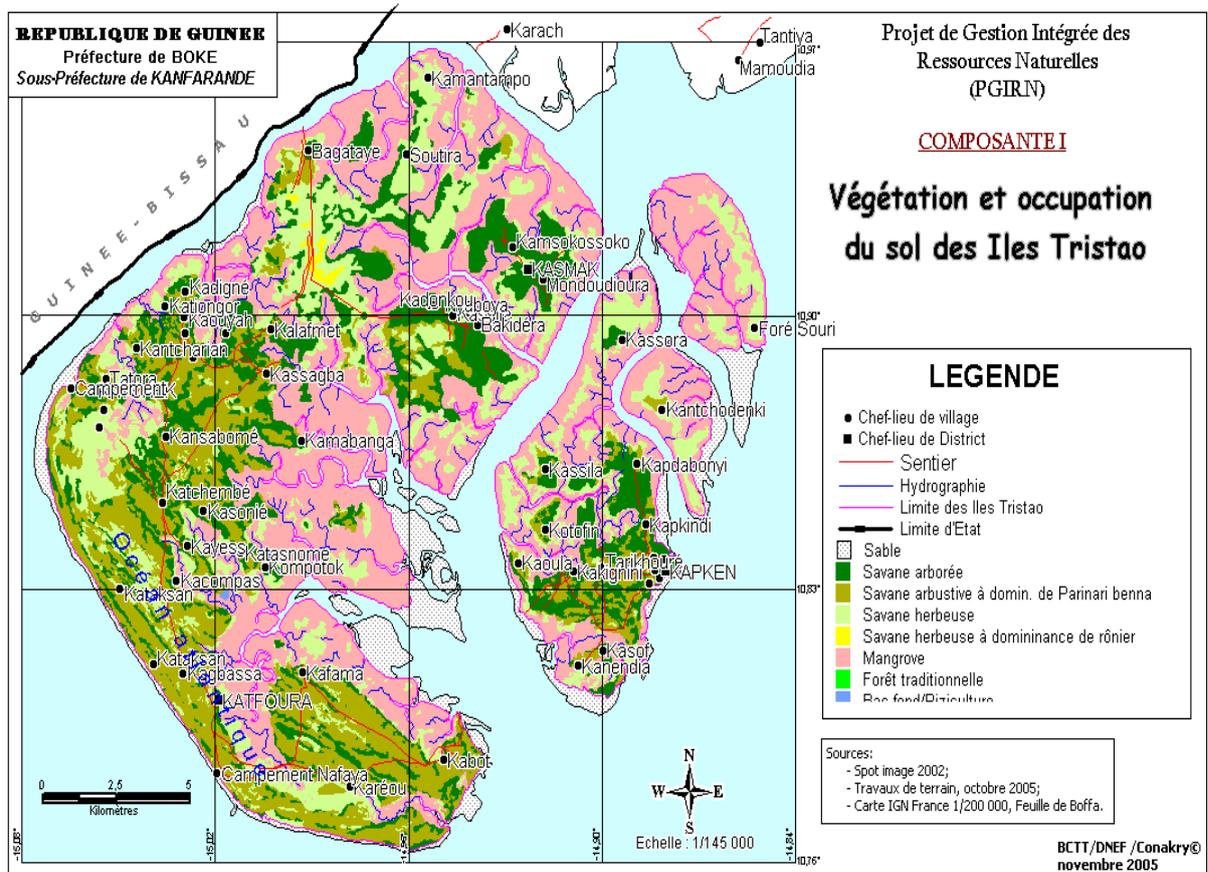


Figure 4 : Végétation et occupation du sol Tristao.

1.3.2.1 Espèces animales

La diversité écosystémique du complexe insulaire est propice à l'expression d'une importante diversité faunistique. Classées zone humide d'importance internationale en 1992, les Îles Tristao **et l'Île Alcatraz** présente des habitats favorables à l'épanouissement de cette diversité. Toutefois, peu d'inventaires quantitatifs ont été réalisés dans le périmètre de l'archipel des Îles Tristao, ce qui ne nous permet pas de présenter un inventaire faunistique étoffé.

Si l'avifaune semble pour le moment peu menacé par la pression anthropique, en revanche, **d'après les témoignages des Katrackas, de nombreuses espèces faunistiques terrestres ont disparu au cours des dernières décennies, principalement les grands herbivores et les carnivores.**

La présence de grandes étendues de bancs de sables et de vasières riches en bivalves et en gastéropodes d'une part et d'autre part l'importance des zones de mangroves et des îlots de forêt confèrent aux complexes des îles Tristao/Alcatraz une importance ornithologique mondiale. Le dernier inventaire, réalisé de février à mai 2007 y a identifié 223 espèces d'oiseaux. (Voir annexe liste des oiseaux)

Espaces halieutiques

La description de la typologie des espaces halieutiques, basée sur les systèmes de représentation des communautés locales (autochtones et pêcheurs) a été adoptée dans le Complexe des Îles Tristao, en vue de faciliter leurs intégrations à la démarche conventionnelle de zonage l'AMP. Les aspects liés à la typologie et à l'exploitation des ressources et des espaces halieutiques par les communautés ont été travaillés avec l'implication des pêcheurs et des communautés autochtones. L'approche a permis d'identifier deux types d'espace : **les niches écologiques de conservation de ressources halieutiques exploitées et les zones d'activités de pêche. Les zones d'activité de pêche ont alors été classées selon les types et le nombre d'engins de pêche qui y évoluent et les espèces de poissons ciblées.**

Les résultats de cette typologie des espaces halieutiques à Tristao nous permettent alors de distinguer **5 (4)** unités spatiales liées aux types d'activités de pêche qui y sont prédominants :

- Zones côtières communément « appelées Gabon » exploitées par 2 types d'engins de pêche : (i) les filets maillant encerclant à otolithes ciblant principalement les Scianidae (*Pseudotolithus elongatus*, *Pseudotolithus senegalensis*, *Pseudotolithus brachygnatus*, *Pseudotolithus typus*), les Ariidae, les Pomadasyidae (*Pomadasys jubelini*) et les Polynemidae (*Polydactylus quadrifilis*, *Galeiides decadactylus*) et (ii) les filets maillant calé à très grandes mailles (type A) qui capturent les Ariidae, les Rajidé, les Rhinobatidae, les Scianidae (*Pseudotolithus senegalensis* et *Pseudotolithus brachygnatus*) et *Galeoides decadactylus*.
- Zones côtières « Wonson Baa et Troisième Benki » situées entre Katcheck et Katfoura sur les profondeurs de 5 m, exploitées par cinq techniques de pêche (Type B). Ce sont : les filets maillant encerclant à otolithe ciblant principalement les scianidae; les filets maillant encerclant et les filets maillant dérivant à Ethmalose orientées plutôt sur les

clupéidae (*Ethmalosa fimbriata*); les filets maillant calé à grande maille qui capturent préférentiellement les Ariidae, les Rajidé, les Rhinobatidae; les filets maillant calé à très grande maille qui visent plutôt les requins, les raies et la pêche à la palangre qui capture surtout les Ariidae, les Rajidé et les Rhinobatidae.

- Zones côtières situées aux alentours de Kakirty, à la pointe Sud Ouest de l'île Katrak (Nafaya baama, Maboya et Kamrenpésse), exploitées par les pêcheurs à la palangre à bord des Gbankenyi (monoxyles) et des Salan à pagaie et à voile (type C). Ces pêcheurs ciblent les machoirons, les Raies et Requins et les Scianidae (*Pseudotolithus senegalensis*, *Pseudotolithus brachygnatus* et *Galeoides decadactylus*).
- Zones d'estuaires localisées dans le chenal de Rio Compony, en face des îles Kapkin et Nyènè souri, exploitées par les pêcheurs aux filets maillants calés et à la palangre (type D) qui ciblent certaines espèces de Scianidae, notamment (*Pseudotolithus brachygnatus*, *Pseudotolithus elongatus*), les Polynemidae (*Galeoides decadactylus*, *Polydactylus quadrifilis*), les Ariidae, une espèce de Sphyraenidae (*Sphyraena barracuda*), les Rajidae. (Voir typologie des pêches en annexe)

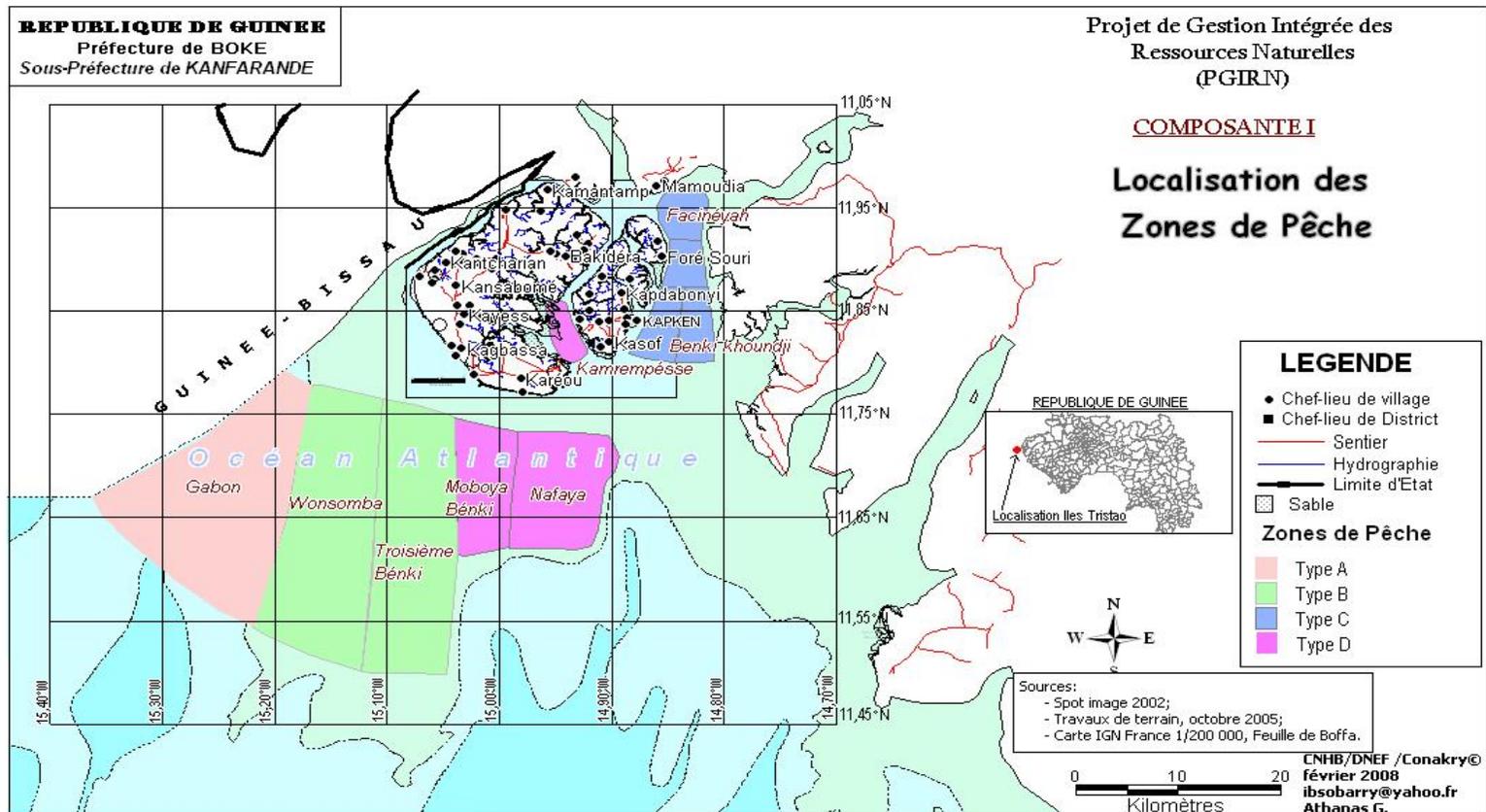


Figure 5 : Localisation des zones de pêche dans les îles Tristao.

Zones des nourriceries et Habitats clefs

La présence d'une mosaïque d'écosystèmes de valeur a été soulignée par plusieurs études réalisées dans le Complexe des Îles **Tristao et Alcatraz**. Elle a permis une bonne connaissance des entités spatiales structurées par des pratiques d'exploitation des ressources naturelles propres aux communautés résidentes. Il s'est avéré que l'exploitation de ces entités spatiales s'appuie sur un savoir bio-écologique ancestral évident, des méthodes traditionnelles locales de gestion des ressources naturelles ainsi que sur les droits coutumiers d'usages et de propriété entretenus par les communautés locales.

Chacun des milieux naturels rencontrés dans l'AMP du Complexe des Îles Tristao et Alcatraz (forêts de mangroves, vasières, formations herbacées ; savanes arborées, formations boisées, formations forestières, plages de sables **ou île Alcatraz et île de Naufrage, etc.**) représente en soi un habitat clef pour des espèces de faune terrestre ou aviaire ainsi que pour les ressources halieutiques. Chacun des écosystèmes ainsi cité représente une zone de « migration », soit pour l'alimentation, soit pour la reproduction, soit à cause de la variation des conditions hydro-climatiques de température et de salinité marine.

Pour le secteur de la pêche, les zones de nourriceries côtières des ressources halieutiques du complexe de Tristao ont ainsi été répertoriées et localisées grâce à l'implication des communautés autochtones et des pêcheurs résidents. Cette localisation des frayères et la détermination des périodes de reproduction des poissons étaient basées sur l'observation de la présence de juvéniles en certains endroits et en certains moments bien connus des populations. Ces espaces situés dans les estuaires et bras de mer de l'intérieur des îles servent de sites naturels de refuge aux ressources ; ils ont été identifiés grâce à la reconnaissance d'espèces inféodées qui y ont été observées. C'est le cas du plan d'eau de Kamsylan – Facineyah ou de Kandjafara pour la reproduction des Barracuda (*Sphyraena barracuda*), de l'estuaire de Kalèbè pour les *Mugil sp*, *Liza sp* et les *Ariidés*, des bras de mer de Kamrenpèsse, Kanonfée et Katoob pour la reproduction de Otolites ou *Pseudolithus sp* ou de Kapdabonyi pour les carpes rouges, etc. **Alakhaly et al 2011**)

La longue plage de sable au Sud de la grande Île Katrack (de Katcheck à Kakirti couvrant plus de 20 km ininterrompus) ou les plages de Kakignini et Kamrènpete sur l'Île de Kapkin sont des zones de ponte de plusieurs espèces de tortues marines, tandis que les rias, têtes de rias et les casiers rizicoles inondés en saison des pluies sont essentiels pour les lamantins.

Pour l'avifaune, l'AMP du Complexe des Îles Tristao et Alcatraz, avec 223 espèces d'oiseaux observés de février à mai 2007, représente un site particulier en zone côtière guinéenne. La synthèse ornithologique de cet inventaire a dénombré 172 espèces résidentes ou sédentaires (74 %) 18 migrateurs intra-africains (8%) et 40 migrateurs du Paléarctique (18%), dont certaines sont observées pour la première fois en Guinée et dans la Préfecture de Boké.

1.4 Le cadre socioéconomique et culturel de l'AMP

1.4.1 Les représentations culturelles de l'AMP

1.4.1.1 La perception de l'AMP par les populations

Eu égard aux résultats de recherche actions appliqués dans l'AMP, il est apparu clairement aux yeux des populations locales, une reconstitution progressive des ressources naturelles. La création de l'AMP avec une gouvernance partagée entre la communauté et l'Etat a permis de mettre en place des règles consensuelles de gestion des ressources naturelles qui a amélioré l'état des ressources. Cette amélioration est bien perçue par les populations à travers les rendements de pêche, de récolte de coquillages, de cueillettes, de rizicultures, de la reconstitution du couvert végétal.

1.4.1.2 La perception de la nature par les populations

1.4.2 Les savoirs locaux, Utilisations passées du site (voir guinée écologie)

L'état relativement bon de conservation des ressources naturelles dans les îles de Tristão est en grande partie le fruit de la présence d'une communauté locale dont la forme de gestion et d'utilisation des ressources naturelles et de l'espace intègre la conservation et des soucis d'un développement durable. Les Nalous et Ballantes ont institué des règles et des pratiques culturelles ancestrales établies par une longue et profonde connaissance des processus écologiques. Ces pratiques sont soutenues par un savoir traditionnel séculaire transmis de génération en génération, leur permettant de vivre en harmonie avec leur environnement.

1.4.3 Le patrimoine culturel, cultuel, paysager, archéologique et historique de l'AMP

Les premières indications sur l'ethnie Nalou sont fournies par les navigateurs portugais qui sillonnèrent les côtes de Guinée entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle. Puis à partir de 1820, les Anglais occupèrent momentanément la capitale de la région des ethnies Nalou, Baga et Landouma et la nommèrent Victoria (nom de leur Reine de l'époque). René CAILLE, explorateur français partit en 1827 de l'embouchure du Rio Nunez pour Tombouctou (actuelle République du Mali) en passant par le Fouta-Djalon, parle de l'ethnie Nalou et de ses voisins Landouma en ces termes : « ils sont idolâtres ou adoreurs de fétiches et possèdent une société secrète dirigée par un chef qui est le magistrat qui est nommé par le conseil de sages. Tantôt il revêt la figure d'un pélican, tantôt il est enveloppé de peaux de bêtes. Il se montre couvert de la tête aux pieds de feuilles d'arbre qui le font paraître informe ».

1.4.3.1 Les activités socioéconomiques dans et autour de l'AMP

A l'image de la majeure partie des populations de la Guinée Maritime, les principales activités économiques des populations des îles Tristao sont : la riziculture (culture de bas fond, culture de coteaux), la pêche, l'extraction de l'huile de palme et de palmiste, l'élevage, la saliculture, la cueillette, la culture maraîchère, etc. (Banse, F. et al., 2005).

Ces différentes activités économiques se caractérisent comme suit :

L'agriculture

L'agriculture est l'activité la plus pratiquée par des populations des îles Tristao. Les principales cultures sont : le riz, le maïs, le sorgho, le fonio, le mile, le manioc, l'arachide, la patate douce et les arbres fruitiers (colatier, oranger, citronnier, manguier, bananier, avocatier, cocotier, anacardier, etc.). En contre saison, on y cultive également l'aubergine, la tomate, l'oseille de Guinée, le concombre et la courge sur des faibles superficies aux alentours des villages et des maisons.

La culture du riz est la principale occupation des populations des autochtones Nalou et Balanta des îles Tristao. Cultivé dans les zones de mangroves, dans les marécages, dans les bas fonds et par fois sur brûlis, le riz constitue l'aliment de base des habitants de Tristao.

Pour les besoins des communautés locales, les récoltes sont insuffisantes dans la plupart des cas. Insuffisance qui pourrait être expliquée par plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut citer : l'infertilité de plus en plus manifeste des superficies cultivables, les fortes crues pendant les périodes de culture (juillet, août), le déboisement intensif, les feux de brousse répétés, etc.

Nouvellement introduite par la Guinée Bissau voisine, la culture de l'anacardier (acajou) prend de plus en plus de la place du fait de sa valeur économique. La spéculation place l'anacardier très proche du riz, pourtant la principale culture des populations insulaires.

Culture Maraîchère



Culture de Riz de mangrove



Figure 6 : Riziculture et culture maraîchère aux îles Tristao.

Source : CNSHB, 2005

L'élevage

Dans les îles Tristao, les espaces pastoraux et agricoles se superposent. L'élevage constitue une réserve d'argent mobilisable tout au long de l'année pour ces populations insulaires. L'élevage des bovins est pratiqué en majorité par l'ethnie Balanta. Les Nalou et les autres ethnies minoritaires possèdent plutôt des troupeaux d'ovins, de caprins et de la volaille.

Les animaux se nourrissent grâce aux pâturages naturels et de déchets ménagers. Leur mode de conduite est différent selon les saisons. Pendant la saison des pluies, les animaux sont surveillés la journée et parqués la nuit. Afin d'éviter les dégâts, le parcours des animaux s'effectue selon la position des champs. Tandis qu'en saison sèche, la ressource pastorale se raréfie et les animaux divaguent sur de longues distances à la recherche de la nourriture. Leur déplacement devient donc difficilement contrôlable engendrant des dégâts sur les cultures de contre-saison (Banse, F. et al., 2005).

Cependant, cette divagation a contraint certains agriculteurs à aménager des clôtures pour limiter les dégâts.

Divagation des bovins



Lutte contre la divagation des animaux



Figure 7: Elevage et lutte contre la divagation des animaux aux îles Tristao.

La pêche

Aux îles Tristao, la pêche pratiquée par les autochtones Nalou et Balanta est une pêche artisanale traditionnelle de subsistance. Elle est destinée à la consommation de la famille et de la communauté **et l'excédent est commercialisé sur place ou à Kamsar(source ?)**

Par contre, le système de pêche pratiquée par les immigrants nationaux (venus de Kamsar et de Conakry) et étrangers (Sénégalais, Maliens, Sierra-Léonais, Maliens, Ghanéens, etc.) est une pêche commerciale dirigée vers des produits spécifiques de haute valeur commerciale (Rouget, Daurades diverses, Carpe, Bars divers, Mâchoirons, Mulet, etc.).

Le développement de cette activité a fait du débarcadère de Katchek un réel pôle d'attraction d'un grand nombre de personnes pratiquant des activités connexes (mareyage, fumage, salage-séchage, bûcheronnage, mécanique moteurs hors-bord, construction et réparation de pirogues, etc.). **Ce qui illustre à suffisance l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles dans ces îles.**

Elle a favorisé également la formation des réseaux de commerce de poissons frais et transformés (fumés, salé-séchés, ailerons de raies et requins) non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi au niveau de la sous-région ouest africaine (Sénégal, Mali, Gambie, Guinée-Bissau, Sierra Léone, etc.) et au niveau international (USA, Asie, Union Européenne, etc.).

Aux alentours de ce complexe insulaire Tristao/Alcatraz, on assiste à la présence de plus en plus forte et non autorisée des chalutiers de la pêche industrielle pêchant jusqu'à près de 3 milles des côtes, pendant la nuit notamment. Ces chalutiers (détenteurs de licences de pêche ou non) capturent des espèces de poissons de toutes tailles. Ils s'infiltreront dans la zone réservée à la pêche artisanale maritime et causent des accidents (destruction des engins de pêche, des barques, des moteurs, etc.) sur les pêcheurs artisans entraînant des fois des pertes en vies humaines.

Découpage de raies et requins



Source : CNSHB, 2005

Mensuration d'un requin



Figure 8 : Débarquement de poissons au débarcadère de Katchek.

La transformation des produits de la pêche

La transformation des produits de la pêche destinés au marché local, sous régional ou international se fait principalement par le fumage et le salage/séchage. **C'est le procédé dominant de conservation des produits halieutiques en Guinée. C'est une activité réservée aux femmes.**

Le fumage est la méthode de conservation la plus ancienne et la plus utilisée aux îles Tristao. Le fumage de poissons est une technique qui utilise des méthodes traditionnelles qui reposent essentiellement sur l'usage de bois de mangrove et de forêt. **Il conduit à une consommation anarchique du bois, entraînant ainsi une réelle inadéquation entre les prélèvements effectués et le potentiel ligneux disponible.**

Fumage du poisson



Ethmalose (Bonga) fumée



Source : CNSHB, 2005

Figure 9 : Fumage de poisson au débarcadère de Katchek.

La chasse

La chasse est l'une des activités économiques qui est en déclin sur îles Tristao. C'est une activité pratiquée par quelques chasseurs isolés utilisant couramment les pièges et le fusil à calibre 12. Les gibiers ciblés dans les deux îles sont le plus souvent les Agoutis, les Aulacodes, les Singes, les Phacochères, les Pintades sauvages, les Francolins communs, les Perdrix, etc. Autrefois piégés ou massacrés à cause de leurs effets destructeurs sur les cultures, ces gibiers sont aujourd'hui chassés pour la consommation locale.

Le commerce

Le commerce est une activité pratiquée principalement par les ethnies Peul et Malinké. Il concerne principalement les produits halieutiques (frais, fumés, salé-séchés, etc.), les articles divers (nappes de filets, fils, le cordage, bouées, hameçons, ralingues, ancres, cigarette, produits laitiers, sucre, boîtes de conserve, habits, boissons, etc.), mais aussi les produits tirés de l'exploitation des ressources naturelles (huile de palme, huile de palmiste, sel, cola, acajou, etc.).

La récolte et extraction de l'huile de palme et de palmiste

La production de l'huile de palme et palmiste est l'une des activités génératrices de revenus dans ces îles. Généralement réservée aux femmes, elle est pratiquée pendant la saison sèche. Les palmeraies à huile naturelles sont rencontrées dans tous les districts et villages des îles Tristao et couvrent par endroits de grandes superficies. Bien que se développant à l'état naturel, (donc non aménagées), ces forêts sont généralement des propriétés des villages ou familles les plus proches.

Interdite pendant les travaux champêtres afin de mobiliser la main d'œuvre, la récolte des régimes de palme est très souvent pratiquée par les jeunes et l'extraction de l'huile par les femmes. L'huile rouge et l'huile de palmiste extraites sont consommées **sur place et conservées dans** des bidons de 5, 10 ou 20 litres pour la commercialisation à l'intérieur du pays ou dans les pays de la sous région (Banse, F. et al., 2005).

D'autres produits également extraits du fruit et des feuilles du palmier à huile (savon noir, vin de palme, sac de raphia, corbeille, etc.) sont utilisés par les populations et commercialisés.

Récolte des régimes de palme



Extraction de l'huile de palme



Source : CNSHB, 2005

Figure 10 : Récolte de palme et extraction de l'huile de palme aux îles Tristao.

L'extraction du sel

Contrairement à la pêche commerciale, l'extraction du sel est pratiquée par les autochtones. C'est une activité réservée principalement aux femmes. C'est une méthode artisanale traditionnelle qui consiste **au** à défricher **ement** de grands espaces pour l'ouverture des casiers et l'utilisation d'importantes quantités de bois de mangrove ou de forêt.



Figure 11 : Extraction traditionnelle du sel aux îles Tristao.

L'exploitation du bois

L'exploitation du bois est très intense ces dernières années sur les côtes Guinéennes en général, mais aussi aux îles Tristao. Cette exploitation forestière est pratiquée sous plusieurs formes :

- le défrichement pour l'aménagement des casiers pour la riziculture inondée ou pour la culture sur brûlis ;
- la coupe de bois de mangrove pour : le fumage de poissons, l'extraction artisanale de sel, la construction, l'ébénisterie, la fabrication des mortiers, la

fabrication des pilons, la fabrication des pirogues, la fabrication des pagaies, le chauffage, la saponification, l'extraction d'huile de palme et de palmiste, la commercialisation, etc.

Ces différentes formes d'exploitation forestière détruisent le potentiel des ressources ligneuses, sans pour autant épargner même les forêts conservées jusqu'à nos jours par des règles traditionnelles propres des communautés autochtones.

Coupe et Vente de bois



Source : CNSHB, 2005

Figure 12 : Exploitation et vente du bois aux îles Tristao.

En plus des activités sus citées, l'unité de conservation assure la gestion rationnelle des ressources naturelles à travers la mise en œuvre des règles consensuelles de gestion, mais aussi de l'organisation régulière de la surveillance via les patrouilles.

1.4.2 Valeurs et enjeux de l'AMP

1.4.3 La valeur du patrimoine naturel, culturel et socioéconomique de l'AMP

1.4.4 Les enjeux de l'AMP

CHAPITRE II : Objectifs et Activités

2.1 Les Objectifs initiaux de création de l'AMP et la Gestion antérieure 2012

Objectif général :

Assurer la protection et la conservation participative de la diversité écologique et socio-culturelle des îles Tristao pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Objectifs spécifiques

1. Assurer la conservation, la préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité en cogestion avec les populations résidentes ;
2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes dépendantes des ressources naturelles ;
3. Mettre en place les mécanismes et outils efficaces de gouvernance partagée du Complexe des Îles Tristao et Alcatraz ;
4. Promouvoir l'information, l'éducation et la communication environnementale au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes ;
5. Développer des synergies entre le Complexe des Îles Tristao et Alcatraz et le RAMPAO.

L'AMP a été gérée par un dispositif de gouvernance partagée (Etat-collectivité) qui a abouti à la mise en place d'un comité de gestion dans lequel figure la cellule de conservation Etatique.

2.2 Les Objectifs globaux : Actuels dans le cadre de la réactualisation du plan de gestion

2.2.1 Assurer la conservation de la biodiversité pour une gestion durable

2.2.2 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales

2.3 Les objectifs Spécifiques(OS)

2.3.1 OS 1 Poursuivre la connaissance sur la dynamique des espèces et des habitats

2.3.1.1 Résultat 1 : La connaissance sur la dynamique des espèces animales et végétales est approfondie

2.3.1.2 Résultat 2 : La connaissance sur la dynamique des habitats est poursuivie

2.3.2 OS 2 Préserver les zones de nourriceries ainsi que les écosystèmes adjacents

2.3.2.1 Résultat 1 : Les règles consensuelles de gestion des ressources naturelles validées sont disponibles

2.3.2.2 Résultat 2 : Une équipe mixte de surveillance (Collectivité et Etat) est opérationnelle

2.3.3 OS 3 Restaurer les habitats et les espèces clés

2.3.3.1 Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradées sont évalués.

2.3.3.2 Résultat 2 : Les mesures de restauration sont apportées

2.3.3.3 Résultat 3 : Un système de suivi efficace est mis en place

2.3.4 OS 4 Appuyer la création et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base pour les communautés.

2.3.4.1 *Résultat 1 : La mise en place des infrastructures de base (Digues de riziculture, Puits, forages, latrines, postes de santé ; etc....) sont appuyées*

2.3.4.2 *Résultat 2 : Les capacités des organes de gestion, organisations communautaires sont renforcées*

2.3.4.3 *Résultat 3 : Un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) opérationnel est mis en place.*

2.3.4.4 *Résultat 4 : Les activités génératrices de revenus en faveur des populations sont appuyées*

2.3.5.1 *Résultat 5 : Les activités de valorisation des produits issus de la diversité biologique sont appuyées*

2.3.5 OS 5 Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion.

2.3.6.1 *Résultat 1 : Un mécanisme de micro financement opérationnel à long terme est mis en place*

2.3.6.2 *Résultat 2 : Business plan est élaboré*

2.4 Les stratégies de gestion

2.4.1 Description des différentes options et stratégie de gestion

L'AMP de Tristao est placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts à travers l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR). Pour une efficacité de gestion et du suivi, l'OGUIPAR a mis en place une Unité de Conservation comprenant trois (03) sections : suivi écologique et surveillance, aménagement et maintenance, mesures riveraines et écotourisme.

L'unité de conservation dirigée par un conservateur est appuyée dans la mise en œuvre des activités par un comité de gestion incluant la marine nationale et les communautés locales.

L'OGUIPAR travaille en synergie avec tous les services techniques intervenant dans le processus de gestion et de suivi des ressources naturelles.

2.4.2 Les mesures de gestion

Les mesures de gestion définies dans le présent plan de gestion ont été discutées lors du Cadre de concertation de **mars 2008** qui a regroupé les acteurs et parties prenantes résidentes et extérieures. Elles ont été validées lors de rencontres de concertation avec les parties **prenantes en 2012** et ont conduit à la mise en place des organes de gouvernance et des organes consultatifs de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz (Assemblée Générale, Comité de gestion, Comité villageois et de districts).

Cette stratégie de gestion est participative, dans la quelle les communautés locales auront un grand rôle à jouer. Un comité de gestion est mis en place, et comprend : des représentants des communautés locales suivant la différente corporation socio-économique et de l'Etat (des centres de recherche, la marine nationale, la pêche, le tourisme etc.)

Les travaux de délimitation en zone maritime se sont appuyés également sur des délimitations naturelles visibles sur le terrain (chenaux, bancs de sable, rochers, etc.) et conduiront à un balisage progressif, en fonction des moyens financiers disponibles à cet effet. Les zones humides « internes » telles que les nourriceries côtières déjà identifiées (Kakirti, Kabott, Kamrémpess, Katoob, Katimiri, Kalèbè, Kamsylan – Facinèya, Kamdabane, etc.) et celles qui le seront ultérieurement feront l'objet d'une sensibilisation et d'une surveillance particulières.

Dans tous les cas et à l'aide de canaux variés, des efforts d'informations sur les règles d'accès qui sont associées à ce travail de zonage et de délimitation sont fournis à l'endroit des usagers externes potentiels.

Les recommandations du cadre de concertation de mars 2008 ont dégagé la nécessité de définition de trois zones au sein de l'AMP communautaire :

- 1- une zone centrale comprenant l'ensemble des mangroves et rias associés, intégrant notamment le pourtour des îles Tristao et les chenaux (Katrack, Kapkin, Fori Sourì et Nyènè Sourì) et couvrant la zone maritime jusqu'à 2 milles à partir de la laisse de

basse mer. L'accès aux ressources halieutiques y est réservé exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires (pêche autochtone de subsistance) et cérémonielles.

Les engins de pêche autorisés dans cette zone sont les lignes à main, les éperviers avec une maille étirée minimum de 28 mm, les filets coniques utilisés par les femmes avec une maille étirée minimum de 28 mm. La pêche est réservée aux pêcheurs à pieds ou aux pêcheurs en pirogue à rame ou à voile. La pêche motorisée y est interdite ; elle est autorisée pour le déplacement, le transport des personnes et pour les acteurs impliqués directement dans le processus de gestion de l'AMP communautaire (embarcations de surveillance et de contrôle, missions de recherche et d'appui).

2- une zone tampon où l'accès aux ressources halieutiques est réservé exclusivement aux résidents du Complexe des Îles Tristao à des fins alimentaires, cérémonielles et commerciales. Elle s'étend de la limite de la zone centrale jusqu'à 5 milles des côtes. Les pêcheurs s'y conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans l'AMP communautaire. La pêche y est interdite aux engins de mailles étirées inférieures à 35mm. Les engins ne doivent pas occuper plus des $\frac{3}{4}$ de la largeur des bolons pour permettre les autres usages (ex le transport etc.). Aussi, la longueur des filets ne doit pas dépasser 200 m et une chute de 10 m. Les palangres comprendront un maximum de 250 hameçons. L'utilisation d'embarcations motorisées y est autorisée.

3- une zone périphérique réservée à la pêche artisanale motorisée commerciale et s'étendant au-delà des 5 milles. La pêche à des fins commerciales est autorisée dans cette zone. Les pêcheurs se conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz. Les engins utilisés doivent avoir des mailles étirées au moins égales à celles de la zone tampon.

Par ailleurs, au sein de la zone centrale terrestre, deux types d'espaces forestiers communautaires protégés par les populations locales ont été identifiés (les forêts sacrées et les forêts de culte). En plus de ces espaces forestiers, des sites de nurseries ont été localisés et confirmés par les populations locales dans les parcours définis dans la zone centrale.

2.5 Les Activités

2.5.1 Description des activités

2.5.1.1 OS 1 : Poursuivre la connaissance sur la dynamique des espèces et des habitats

Résultat 1 : La connaissance **sur la dynamique** des espèces animales et végétales est approfondie : **Activités :**

1. Procéder à l'inventaire quantitatif des espèces animales par taxon
2. Faire une carte de distribution spatiale des espèces animales par taxon
3. Assurer le suivi des prélèvements des espèces animales par taxon
4. Faire l'état des lieux des différentes formations végétales dans chaque d'écosystème
5. Evaluer le volume de bois exploitable par espèce végétale
6. Cartographier les formations végétales par écosystème
7. Assurer le suivi de la dynamique des formations végétales par écosystèmes

Résultat 2 : La connaissance sur la dynamique des habitats est poursuivie

Activités :

1. Cartographier les différents habitats de l'AMP
2. Assurer le suivi de la dynamique des différents habitats

2.5.1.2 OS 2 : Préserver les zones de nourriceries ainsi que les écosystèmes adjacents

Résultat 1 : Les règles consensuelles de gestion des ressources naturelles validées sont disponibles

Activités :

1. Réactualiser et valider les règles de gestion des ressources liées à la pêche
2. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la riziculture
3. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la coupe de bois
4. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la saliculture
5. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la préservation des forêts protégées
6. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la gestion des sites culturels et culturels
7. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la chasse
8. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'élevage
9. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'ostréiculture (élevage des huitres)
10. Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la surveillance

2.3.2.2 Résultat 2 : La surveillance mixte (Collectivité et Etat) est rendue opérationnelle dans l'AMP

Activités :

1. Acquérir les commodités de services (infrastructures, équipements, motivations diverses, etc.)
2. Former les équipes de surveillance

2.3.3 OS 3 : Restaurer les habitats et les espèces clés

2.3.3.1 Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradés sont évalués.

Activités :

1. Identifier les habitats clés dégradés par écosystème
2. Evaluer la nature de dégradation des habitats par écosystème
3. Evaluer rythme et le taux de dégradation des habitats par écosystème
4. Cartographier les habitats dégradés
5. Evaluer les causes de la régression des espèces animales

2.3.3.2 Résultat 2 : Les mesures de restauration sont apportées

Activités :

1. Reboiser les sites dégradés à l'aide d'essences locales constituant le même habitat
2. Mettre en défens les sites dégradés par des mesures de protection
3. Mettre en place un centre d'éclosion des tortues marines

2.3.3.3 Résultat 3 : Un système de suivi efficace est mis en place

Activités :

1. Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des habitats.
2. Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des espèces clés
3. Assurer le suivi de la reconstitution des habitats dégradés,
4. Assurer le suivi du bon fonctionnement du centre d'éclosion des tortues marines
5. Mettre en place une base de données opérationnelle.

2.3.4 OS 4 : Appuyer la création et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base

2.3.4.1 Résultat 1 La mise en place des infrastructures de base (Digues de riziculture, Puits, forages, latrines, postes de santé ; etc....) sont appuyées

Activités :

1. Identifier les domaines rizicultivables nécessitant de digues de protection
2. Construire des digues de protection
3. Identifier les besoins en infrastructure socioéconomique de base (Puits, forages, latrines, postes de santé ; etc....)
4. Réaliser les infrastructures retenues

2.3.4.2 Résultat 2 Les capacités des organes de gestion, organisations communautaires sont renforcées

Activités :

Identifier les besoins en formation

Réaliser les formations

2.3.4.3 Résultat 3 : *Un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) opérationnalisation est mis en place.*

Activités :

1. **Mettre en place un** *Réactiver le cadre de concertation*
2. *Organiser des réunions de concertation*
3. *Collaborer avec les médias*
4. *Produire du matériel promotionnel*
5. *Appuyer les activités culturelles*

2.3.4.4 Résultat 4 : *Les activités génératrices de revenus en faveur des populations sont appuyées*

Activités :

1. **Assurer la valorisation des produits issus de la diversité biologique**
2. *Appuyer la pêche écologique soutenable*
3. *Initier l'élevage du petit gibier (à poils et à plumes)*
4. *Appuyer la mise en place d'une agriculture intelligente et résiliente*
5. *Promouvoir l'écotourisme qui bénéficie effectivement aux communautés locales*
6. *Appuyer les activités en faveur du genre et les couches sociales vulnérables dans et autour l'AMP.*

2.3.5 OS 5 Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion.

2.3.6.1 Résultat : *Un mécanisme de micro financement opérationnel à long terme est mis en place*

Activités :

1. **Inscrire le budget de l'AMP sur le budget national de développement**
2. **Mettre en place un fonds fiduciaire pour le financement des activités de l'AMP**
3. **Elaborer un business plan**

2.5.2 Le cadre logique

Tableau d'analyse des activités

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Responsable direct	Partenaires	Hypothèse
Objectifs globaux : 1. Assurer la conservation de la biodiversité pour une gestion durable	Indice de la diversité biologique	Rapports d'évaluation de la biodiversité	OGUIPAR	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement
2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales	Revenu moyen des ménages	Rapports d'enquête	OGUIPAR/ unité de conservation	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement et stabilité politique
OS 1 : Poursuivre la connaissance sur la dynamique des espèces et des habitats					
<i>Résultat 1 : La connaissance sur la dynamique des espèces animales et végétales est approfondie :</i>					
Activités :					

<i>Procéder à l'inventaire quantitatif des espèces animales par taxon</i>	Quantité de biomasse/espèce	Rapport d'inventaire	OGUIPAR, comité de gestion	Institutions de recherche	Disponibilité de financement
<i>Faire une carte de distribution spatiale des espèces animales par taxon</i>	Nombre de carte de distribution/ espèce	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR, comité de gestion	Opérateurs économiques, ONG, Institutions de recherche	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Assurer le suivi des prélèvements des espèces animales par taxon</i>	Respect du taux de prélèvement /espèce	Rapport d'enquêtes	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Faire l'état des lieux des différentes formations végétales dans chaque d'écosystème</i>	Indices d'abondance / formation végétale	Rapport d'étude	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Evaluer le volume de bois exploitable par espèce végétale</i>	Nombre de m ³ disponible par espèce	Rapport d'inventaire	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Cartographier les formations végétales par écosystème</i>	Disponibilité de carte par formation végétales/écosystème	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Assurer le suivi de la dynamique</i>	Taux d'accroissement des	Rapport	OGUIPAR/unité de	Institutions de	Disponibilité de

<i>des formations végétales par écosystèmes</i>	dynamiques des formations	d'études	conservation, comité de gestion	recherche, ONG	financement et stabilité politique
Résultat 2 : La connaissance sur la dynamique des habitats est poursuivie					
Activités :					
<i>Cartographier les différents habitats de l'AMP</i>	Nombre de carte d'habitat	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Assurer le suivi de la dynamique des différents habitats</i>	Taux d'accroissement des dynamiques des habitats	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
OS 2 : Préserver les zones de nourriceries ainsi que les écosystèmes adjacents					
Résultat 1 : Les règles consensuelles de gestion des ressources naturelles validées sont disponibles					
Activités :					
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion des ressources liées à la pêche</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité

					politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la riziculture</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la coupe de bois</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la saliculture</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la préservation des forêts protégées</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la gestion des sites culturels et culturels</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de</i>	Nombre de règles	PV de	OGUIPAR/unité de conservation,	Institutions de	Disponibilité de financement et

<i>gestion liées à la chasse</i>	réactualisé et validé	concertation	comité de gestion	recherche, ONG	stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'élevage</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'ostréiculture (élevage des huitres)</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la surveillance</i>	Nombre de règles réactualisé et validé	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
Résultat 2 : La surveillance mixte (Collectivité et Etat) est rendue opérationnelle dans l'AMP					
Activités :					
<i>Acquérir les commodités de services (infrastructures, équipements, motivations diverses, etc.)</i>	Nombre de kit d'infrastructures réalisé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique

<i>Former les équipes de surveillance</i>	Nombre d'équipe formé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
OS 3 : Restaurer les habitats et les espèces clés					
Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradés sont évalués.					
Activités :					
<i>Identifier les habitats clés dégradés par écosystème</i>	Nombre d'habitats clés identifié	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Evaluer la nature de dégradation des habitats par écosystème</i>	Types de dégradation des habitats	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Evaluer rythme et le taux de dégradation des habitats par écosystème</i>	Taux de dégradation annuel	Rapport des relevés biométriques	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique

<i>Cartographier les habitats dégradés</i>	Nombre de cartes disponible	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Evaluer les causes de la régression des espèces animales</i>	Nombre des causes relevé	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Résultat 2 : Les mesures de restauration sont apportées</i>					
Activités :					
<i>Reboiser les sites dégradés à l'aide d'essences locales constituant le même habitat</i>	Nombre d'ha reboisé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Mettre en défens les sites dégradés par des mesures de protection</i>	Nombre de sites mis en défens	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Mettre en place un centre d'éclosion des tortues marines</i>	Disponibilité de centre d'éclosion	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité

					politique
<i>Résultat 3 : Un système de suivi efficace est mis en place</i>					
Activités :					
<i>Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des habitats.</i>	Nombre de kits en équipement et matériel disponibles	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des espèces clés</i>	Nombre de kits en équipement et matériel disponibles	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Assurer le suivi de la reconstitution des habitats dégradés,</i>	Nombre d'habitats suivi	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Assurer le suivi du bon fonctionnement du centre d'éclosion des tortues marines</i>	Temps mis pour le suivi	Rapport d'études	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Mettre en place une base de</i>	Existence de base de	Contrat de prestation de	OGUIPAR/unité de conservation,	Institutions de	Disponibilité de financement et

<i>données opérationnelle.</i>	données	Service (CPS)	comité de gestion	recherche, ONG	stabilité politique
OS 4 : Appuyer la création et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base					
<i>Résultat 1 La mise en place des infrastructures de base (Digues de riziculture, Puits, forages, latrines, postes de santé; etc....) sont appuyées</i>					
Activités :					
<i>Identifier les domaines rizicultivables nécessitant de digues de protection</i>	Nombre de domaines identifié	Rapport d'enquêtes	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Construire des digues de protection</i>	Mètre linéaire de digues construit	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Identifier les besoins en infrastructure socioéconomique de base (Puits, forages, latrines, postes de santé; etc....)</i>	Nombre de besoins identifié	Rapport d'enquêtes	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique

<i>Réaliser les infrastructures retenues</i>	Nombre d'infrastructure réalisé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Résultat 2 Les capacités des organes de gestion, organisations communautaires sont renforcées</i>					
Activités :					
Identifier les besoins en formation	Nombre de besoins identifié	Rapport d'enquêtes	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Réaliser les formations</i>	Nombre de formations réalisé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Résultat 3 : Un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) opérationnalisation est mis en place.</i>					
Activités :					

<i>Mettre en place un Réactiver le cadre de concertation</i>	Existence de cadre de concertation	PV de concertation	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Organiser des réunions de concertation</i>	Nombre de réunion organisé	PV de réunion	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Collaborer avec les médias</i>	Nombre de médias impliqué	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Produire du matériel promotionnel</i>	Nombre de matériels produit	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Appuyer les activités culturelles</i>	Nombre d'activités appuyé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
Résultat 4 : <i>Les activités génératrices de revenus en faveur des populations sont appuyées</i>					

<i>Activités :</i>					
<i>Assurer la valorisation des produits issus de la diversité biologique</i>	Nombre de produits valorisé	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Appuyer la pêche écologique soutenable</i>	Types de pêche appuyés	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Initier l'élevage du petit gibier (à poils et à plumes)</i>	Nombre d'élevage à poils et à plumes initié	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Appuyer la mise en place d'une agriculture intelligente et résiliente</i>	Nombre d'ha aménagés	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Promouvoir l'écotourisme qui bénéficie effectivement aux communautés locales</i>	Nombre d'écotourisme promu	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Appuyer les activités en faveur du genre et les couches sociales</i>	Nombre d'activités	Contrat de prestation de	OGUIPAR/unité de conservation,	Institutions de	Disponibilité de financement et

<i>vulnérables dans et autour l'AMP.</i>	appuyé	Service (CPS)	comité de gestion	recherche, ONG	stabilité politique
OS 5 Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion.					
<i>Résultat : Un mécanisme de micro financement opérationnel à long terme est mis en place</i>					
Activités :					
<i>Inscrire le budget de l'AMP sur le budget national de développement</i>	Montant alloué	Document d'inscription	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Mettre en place un fonds fiduciaire pour le financement des activités de l'AMP</i>	Disponibilité de fonds	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique
<i>Elaborer un business plan</i>	Disponibilité du plan d'affaires	Contrat de prestation de Service (CPS)	OGUIPAR/unité de conservation, comité de gestion	Institutions de recherche, ONG	Disponibilité de financement et stabilité politique

2.5.3 La Programmation des activités

Tableau de planification quinquennal des activités

Activités	Années					Observations
	A1	A2	A3	A4	A5	
OS 1 : Poursuivre la connaissance sur la dynamique des espèces et des habitats						
<i>Résultat 1 : La connaissance sur la dynamique des espèces animales et végétales est approfondie :</i>						
Activités						
<i>Procéder à l'inventaire quantitatif des espèces animales par taxon</i>	X	X	X			
<i>Faire une carte de distribution spatiale des espèces animales par taxon</i>				X	X	
<i>Assurer le suivi des prélèvements des espèces animales par taxon</i>				X	X	
<i>Faire l'état des lieux des différentes formations végétales dans chaque d'écosystème</i>	X	X				
<i>Evaluer le volume de bois exploitable par espèce végétale</i>			X	X	X	
<i>Cartographier les formations végétales par écosystème</i>				X	X	
<i>Assurer le suivi de la dynamique des formations végétales par écosystèmes</i>				X	X	
Résultat 2 : La connaissance sur la dynamique des habitats est poursuivie						
Activités						

<i>Cartographier les différents habitats de l'AMP</i>				X	X	
<i>Assurer le suivi de la dynamique des différents habitats</i>				X	X	
OS 2 : Préserver les zones de nourriceries ainsi que les écosystèmes adjacents						
Résultat 1 : Les règles consensuelles de gestion des ressources naturelles validées sont disponibles						
Activités						
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion des ressources liées à la pêche</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la riziculture</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la coupe de bois</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la saliculture</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la préservation des forêts protégées</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la gestion des sites cultuels et culturels</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la chasse</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'élevage</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'ostréiculture (élevage des huitres)</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la surveillance</i>			X	X	X	
<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'ostréiculture (élevage des huitres)</i>			X	X	X	

<i>Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la surveillance</i>			X	X	X	
Résultat 2 : La surveillance mixte (Collectivité et Etat) est rendue opérationnelle dans l'AMP						
Activités						
<i>Acquérir les commodités de services (infrastructures, équipements, motivations diverses, etc.)</i>	X	X				
<i>Former les équipes de surveillance</i>	X	X				
OS 3 : Restaurer les habitats et les espèces clés						
Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradés sont évalués.						
Activités						
<i>Identifier les habitats clés dégradés par écosystème</i>	X	X				
<i>Evaluer la nature de dégradation des habitats par écosystème</i>	X	X				
<i>Evaluer rythme et le taux de dégradation des habitats par écosystème</i>	X	X				
<i>Cartographier les habitats dégradés</i>			X	X		
<i>Evaluer les causes de la régression des espèces animales</i>			X	X		
Résultat 2 : Les mesures de restauration sont apportées						
Activités						

<i>Reboiser les sites dégradés à l'aide d'essences locales constituant le même habitat</i>			X	X		
<i>Mettre en défens les sites dégradés par des mesures de protection</i>			X	X	X	
<i>Mettre en place un centre d'éclosion des tortues marines</i>			X	X	X	
Résultat 3 : Un système de suivi efficace est mis en place						
Activités						
<i>Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des habitats.</i>	X	X				
<i>Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des espèces clés</i>	X	X				
<i>Assurer le suivi de la reconstitution des habitats dégradés,</i>			X	X	X	
<i>Assurer le suivi du bon fonctionnement du centre d'éclosion des tortues marines</i>			X	X	X	
<i>Mettre en place une base de données opérationnelle.</i>	X	X				
OS 4 : Appuyer la création et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base						
Résultat 1 La mise en place des infrastructures de base (Digues de riziculture, Puits, forages, latrines, postes de santé ; etc....) sont appuyées						
Activités						
<i>Identifier les domaines rizicultivables nécessitant de digues de protection</i>	X	X				
<i>Construire des digues de protection</i>		X	X	X		
<i>Identifier les besoins en infrastructure socioéconomique de base (Puits, forages, latrines, postes de santé ; etc....)</i>	X	X				

Réaliser les infrastructures retenues			X	X	X	
Résultat 2 Les capacités des organes de gestion, organisations communautaires sont renforcées						
Activités						
Identifier les besoins en formation	X	X				
Réaliser les formations			X	X		
Résultat 3 : Un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) opérationnalisation est mis en place.						
Activités						
Mettre en place un cadre de concertation	X	X				
Organiser des réunions de concertation	X	X	X	X	X	
Collaborer avec les médias	X	X	X	X	X	
Produire du matériel promotionnel	X	X	X	X	X	
Appuyer les activités culturelles	X	X	X	X	X	
Résultat 4 : Les activités génératrices de revenus en faveur des populations sont appuyées						
Activités :						
Assurer la valorisation des produits issus de la diversité biologique	X	X	X	X	X	
Appuyer la pêche écologique soutenable	X	X	X	X	X	

<i>Initier l'élevage du petit gibier (à poils et à plumes)</i>	X	X	X	X	X	
<i>Appuyer la mise en place d'une agriculture intelligente et résiliente</i>	X	X	X	X	X	
<i>Promouvoir l'écotourisme qui bénéficie effectivement aux communautés locales</i>			X	X	X	
<i>Appuyer les activités en faveur du genre et les couches sociales vulnérables dans et autour l'AMP.</i>						
OS 5 Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion.						
<i>Résultat : Un mécanisme de micro financement opérationnel à long terme est mis en place</i>						
Activités :						
<i>Inscrire le budget de l'AMP sur le budget national de développement</i>	X	X				
<i>Mettre en place un fonds fiduciaire pour le financement des activités de l'AMP</i>			X	X	X	
<i>Elaborer un business plan</i>			X	X	X	

Tableau de Planification et chronogramme financier des activités pour 5 ans

ND	Libélé	Planification et Coût en FG								Coût total en FG	Coût total en Euro
		Unité	Prévision	Coût unitaire en GNF	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		
A	Investissement				1 147 000 000	736 700 000	-	-	-	1 883 700 000	198 284
	Réhabilitation de la base vie de Katfoura	m²	120	500 000	60 000 000					60 000 000	6 316
	Construire antennes de recherche et de surveillance à Katchek	m²	48	900 000		43 200 000				43 200 000	4 547
	Equiper la base vie et l'antenne de surveillance en mobiliers de bureau	Montant budget	1	60 000 000		60 000 000				60 000 000	6 316
	Equiper la base vie et l'antenne de surveillance en mobiliers à usage domestique	Montant budget	1	50 000 000		50 000 000				50 000 000	5 263
	Acquisitions des Motos Yamaha AG	Unité	10	35 000 000	350 000 000	0	0	0	0	350 000 000	36 842
	Acheter des velos TT	Unité	20	500 000	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000	1 053
	Motos marines	Unité	2	40 000 000	80 000 000	0	0	0	0	80 000 000	8 421
	Vedette de surveillance	pièce	1	300 000 000	300 000 000	0	0	0	0	300 000 000	31 579
	Matériels de camping	Kit	20	15 000 000	0	300 000 000	0	0	0	300 000 000	31 579
	Gilets de sauvetage	pièce	30	500 000	15 000 000	0	0	0	0	15 000 000	1 579
	Ordinateurs et accessoires	nombre	5	15 000 000	75 000 000	0	0	0	0	75 000 000	7 895
	Télescopes et accessoires	nombre	5	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	526
	Jumelles	nombre	20	1 000 000	20 000 000	0	0	0	0	20 000 000	2 105
	Documentation scientifique et technique	lot	1	50 000 000	50 000 000	0	0	0	0	50 000 000	5 263
	Caméra numérique	Unité	4	10 000 000	0	40 000 000				40 000 000	4 211
	Lampes frontales	Unité	10	150 000		1 500 000				1 500 000	158
	Dictaphones et K7 vierge	kit	6	2 000 000	0	12 000 000				12 000 000	1 263
	Vidéo projecteurs	Kit	4	10 000 000	10 000 000	40 000 000				50 000 000	5 263
	Microphones directionnels	unité	5	2 000 000	2 000 000	10 000 000				12 000 000	1 263
	Supports audio (15 CDs de Claude Chappuis pour le cris des oiseaux)	Kit	1	5 000 000	5 000 000					5 000 000	526
	Equipements de protection Individuelle (EPI)	Kit	20	1 500 000	0	30 000 000				30 000 000	3 158
	Radios VHF de communication	Nbre	15	5 000 000	75 000 000					75 000 000	7 895

	Radios HF communication	Nbre	5	8 000 000	40 000 000					40 000 000	4 211
	GPS	pièce	5	8 000 000	40 000 000					40 000 000	4 211
	Barque motorisée de liaison	kit	2	50 000 000		100 000 000				100 000 000	10 526
	Extension de l'installation photovoltaïque de la base vie de Katfoura	pièce	10	5 000 000		50 000 000				50 000 000	5 263
	Radar de surveillance (de 60 à 80 miles)	kit	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000	1 053
B	Activités				1 713 333 333	5 809 166 667	5 987 500 000	5 787 500 000	5 837 500 000	25 135 000 000	2 645 789
	OS 1 : Poursuivre la connaissance sur la dynamique des espèces et des habitats									2 100 000 000	221 053
	Résultat 1 : La connaissance sur la dynamique des espèces animales et végétales est approfondie :									1 600 000 000	168 421
	Activités				383 333 333	216 666 667	475 000 000	275 000 000	250 000 000	1 600 000 000	168 421
	Procéder à l'inventaire quantitatif des espèces animales par taxon	études	7	50 000 000	233 333 333	116 666 667				350 000 000	36 842
	Faire une carte de distribution spatiale des espèces animales par taxon	études	7	50 000 000			350 000 000			350 000 000	36 842
	Assurer le suivi des prélèvements des espèces animales par taxon	études	6	50 000 000				150 000 000	150 000 000	300 000 000	31 579
	Faire l'état des lieux des différentes formations végétales dans chaque d'écosystème	études	3	50 000 000	150 000 000					150 000 000	15 789
	Evaluer le volume de bois exploitable par espèce végétale	études	1	50 000 000			25 000 000	25 000 000		50 000 000	5 263
	Cartographier les formations végétales par écosystème	études	1	100 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000	10 526
	Assurer le suivi de la dynamique des formations végétales par écosystèmes	études	3	100 000 000		75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	300 000 000	
	Résultats 2 La connaissance sur la dynamique des habitats est poursuivie									500 000 000	52 632

	Activités				100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000	52 632
	Cartographier les différents habitats de l'AMP	Etude	1	100 000 000	100 000 000					100 000 000	10 526
	Assurer le suivi de la dynamique des différents habitats	Etude	4	100 000 000		100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	400 000 000	42 105
	OS 2 : Préserver les zones de nourriceries ainsi que les écosystèmes adjacents									1 300 000 000	136 842
	Résultat 1 : Les règles consensuelles de gestion des ressources naturelles validées sont disponibles	Etude								1 000 000 000	105 263
	Activités:				200 000 000	1 000 000 000	105 263				
	Réactualiser et valider les règles de gestion des ressources liées à la pêche	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la riziculture	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la coupe de bois	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la saliculture	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la préservation des forêts protégées	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la gestion des sites culturels et culturels	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526

	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la chasse	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'élevage	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à l'ostréiculture (élevage des huîtres)	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Réactualiser et valider les règles de gestion liées à la surveillance	Atelier	2	50 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Résultat 2 : La surveillance mixte (Collectivité et Etat) est rendue opérationnelle dans l'AMP									300 000 000	31 579
	Activités				60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	300 000 000	31 579
	Acquérir les commodités de services (motivations diverses, etc.)	Montant budget	1	200 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000	21 053
	Former les équipes de surveillance	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	OS 3 : Restaurer les habitats et les espèces clés									1 850 000 000	194 737
	Résultat 1 : Les habitats et les espèces clés dégradés sont évalués.	Montant budget	1	30 000 000		30 000 000				300 000 000	31 579
	Activités:				220 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	300 000 000	31 579

	Identifier les habitats clés dégradés par écosystème	études	1	50 000 000	50 000 000					50 000 000	5 263
	Evaluer la nature de dégradation des habitats par écosystème	études	1	50 000 000	50 000 000					50 000 000	5 263
	Evaluer rythme et le taux de dégradation des habitats par écosystème	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Cartographier les habitats dégradés	Montant budget	1	50 000 000	50 000 000					50 000 000	5 263
	Evaluer les causes de la régression des espèces animales	études	1	50 000 000	50 000 000					50 000 000	5 263
	Résultat 2 : Les mesures de restauration sont apportées									1 100 000 000	115 789
	Activités :				200 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	1 100 000 000	115 789
	Reboiser les sites dégradés à l'aide d'essences locales constituant le même habitat	Superficie (ha)	100	5 000 000		125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000	500 000 000	52 632
	Mettre en défens les sites dégradés par des mesures de protection	Superficie (ha)	100	5 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000	52 632
	Mettre en place un centre d'éclosion des tortues marines	Montant budget	1	100 000 000	100 000 000					100 000 000	10 526
C	Résultat 3 : Un système de suivi efficace est mis en place								-	450 000 000	47 368
	Activités :				100 000 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	87 500 000	450 000 000	47 368
	Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des habitats.									0	0

	Acquérir des équipements et matériels appropriés pour le suivi efficace des espèces clés									0	0
	Assurer le suivi de la reconstitution des habitats dégradés,	Montant budget	1	200 000 000		50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	200 000 000	21 053
	Assurer le suivi du bon fonctionnement du centre d'éclosion des tortues marines	Montant budget	1	100 000 000		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000	10 526
	Mettre en place une base de données opérationnelle.	Montant budget	1	150 000 000	100 000 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	12 500 000	150 000 000	15 789
	OS 4 : Appuyer la création et/ou réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base									19 770 000 000	2 081 053
	Résultat 1 La mise en place des infrastructures de base (Digues de riziculture, Puits, forages, latrines, postes de santé; etc....) sont appuyées									18 290 000 000	1 925 263
	Activités :				90 000 000	4 550 000 000	4 550 000 000	4 550 000 000	4 550 000 000	18 290 000 000	1 925 263
	Identifier les domaines rizicultivables nécessitant de digues de protection	études	1	20 000 000	20 000 000					20 000 000	2 105
	Construire des digues de protection	m	600	30 000 000		4 500 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000	18 000 000 000	1 894 737
	Identifier les besoins en infrastructure socioéconomique de base (Puits, forages, latrines, postes de santé; etc....)	Etude	1	20 000 000	20 000 000					20 000 000	2 105
	Réaliser les infrastructures retenues	Montant budget	5	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000	26 316

	Résultat 2 Les capacités des organes de gestion, organisations communautaires sont renforcées									80 000 000	8 421
	Activités :			30 000 000	50 000 000	-	-	-	-	80 000 000	8 421
	Identifier les besoins en formation	études	1	30 000 000	30 000 000					30 000 000	3 158
	Réaliser les formations	Montant budget	1	50 000 000		50 000 000				50 000 000	5 263
	Résultat 3 : Un dispositif d'Information, d'Education et de Communication (IEC) opérationnalisation est mis en place.		1							800 000 000	84 211
	Activités:			200 000 000	150 000 000	800 000 000	84 211				
	Mettre en place un cadre de concertation	réunion	1	50 000 000	50 000 000					50 000 000	5 263
	Organiser des réunions de concertation	réunion	10	50 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	500 000 000	52 632
	Collaborer avec les médias	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Produire du matériel promotionnel	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Appuyer les activités culturelles	Montant budget	1	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000	5 263
	Résultat 4 : Les activités génératrices de revenus en faveur des populations sont appuyées									600 000 000	63 158
	Activités:			120 000 000	600 000 000	63 158					
	Assurer la valorisation des produits issus de la diversité biologique	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Appuyer la pêche écologique soutenable	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526

	Initier l'élevage du petit gibier (à poils et à plumes)	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Appuyer la mise en place d'une agriculture intelligente et résiliente	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Promouvoir l'écotourisme qui bénéficie effectivement aux communautés locales	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	Appuyer les activités en faveur du genre et les couches sociales vulnérables dans et autour l'AMP.	Montant budget	1	100 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 000 000	10 526
	OS 5 Promouvoir des mécanismes de financement durable de la gestion.									115 000 000	12 105
	Résultat : Un mécanisme de micro financement opérationnel à long terme est mis en place									115 000 000	12 105
	Activités :				10 000 000	30 000 000	-	-	75 000 000	115 000 000	12 105
	Inscrire le budget de l'AMP sur le budget national de développement	Montant budget	1	10 000 000	10 000 000					10 000 000	1 053
	Mettre en place un fonds fiduciaire pour le financement des activités de l'AMP	Montant budget	1	30 000 000		30 000 000				30 000 000	3 158
	Elaborer un business plan	études	1	75 000 000					75 000 000	75 000 000	7 895
	Fonctionnement				353 313 120	1 708 173 600	179 808				
	Personnel de l'unité de conservation (Primes)									585 000 000	61 579
	Conservateur	mois	60	1 500 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000	9 474
	Agents de suivi et de surveillance (6 agents)	mois	360	1 000 000	72 000 000	72 000 000	72 000 000	72 000 000	72 000 000	360 000 000	37 895
	Frais de mission	Mt	5	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	75 000 000	7 895
	Frais divers	Mt	60	1 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000	6 316

	Personnel contractuel									678 000 000	71 368
	Comptable	mois	60	1 500 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000	9 474
	secrétaire	mois	60	1 500 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000	9 474
	Navigateur (2)	mois	120	1 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	120 000 000	12 632
	Maintenancier (1)	mois	60	800 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	48 000 000	5 053
	RTS	Montant budget	300	500 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000	15 789
	CNSS	Montant budget	300	600 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	180 000 000	18 947
	groupe électrogène 15 KVA									266 400 000	28 042
	carburant	Litre	30 000	8 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	240 000 000	25 263
	lubrifiant		900	240	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	7 200 000	758
	entretien et pièces de rechange		1 200	320	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	9 600 000	1 011
	main d'œuvre réparation.		1 200	320	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	1 920 000	9 600 000	1 011
	Motos yamaha AG 100	Nbre	10							123 480 000	12 998
	carburant	litre	12 000	8 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	96 000 000	10 105
	lubrifiant	litre	360	2 880 000	576 000	576 000	576 000	576 000	576 000	2 880 000	303
	entretien et pièces de rechange	mois	360	86 400	960 000	960 000	960 000	960 000	960 000	4 800 000	505
	main d'œuvre Réparation	Mt	360	86 400	960 000	960 000	960 000	960 000	960 000	4 800 000	505
	Taxes et assurances	Mt	2	7 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 579
	Motos marines	Nbre	10							58 392 000	6 147
	carburant	litre	4 800	8 000	7 680 000	7 680 000	7 680 000	7 680 000	7 680 000	38 400 000	4 042
	lubrifiant	litre	144	1 152 000	230 400	230 400	230 400	230 400	230 400	1 152 000	121
	entretien et pièces de rechange	mois	144	34 560	384 000	384 000	384 000	384 000	384 000	1 920 000	202
	main d'œuvre Réparation	Mt	144	34 560	384 000	384 000	384 000	384 000	384 000	1 920 000	202
	Taxes et assurances	Mt	2	7 500 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 579
	Vedette de surveillance									27 297 600	2 873
	carburant	litre	1 008	8 000	1 612 800	1 612 800	1 612 800	1 612 800	1 612 800	8 064 000	849
	lubrifiant	litre	40	75 000	604 800	604 800	604 800	604 800	604 800	3 024 000	318
	entretien et pièces de rechange	Mt Budget	101		161 280	161 280	161 280	161 280	161 280	806 400	85
	main d'œuvre - réparation	Mt			80 640	80 640	80 640	80 640	80 640	403 200	42

	Taxes et assurances	Mt	5	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000	1 579
	Barque motorisée	Nbre	2							27 996 000	2 947
	carburant	Litre	1 680	8 000	2 688 000	2 688 000	2 688 000	2 688 000	2 688 000	13 440 000	1 415
	lubrifiant	Litre	67	75 000	1 008 000	1 008 000	1 008 000	1 008 000	1 008 000	5 040 000	531
	entretien et pièces de rechange	Mt Budget	168		268 800	268 800	268 800	268 800	268 800	1 344 000	141
	main d'œuvre Réparation	Mt	84		134 400	134 400	134 400	134 400	134 400	672 000	71
	Taxes et assurances	Mt	5	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000	789
D	SouS TOTAL (A+B+C)				3 213 646 453	6 899 179 787	6 340 813 120	6 140 813 120	6 190 813 120	28 726 873 600	3 023 881
E	Frais de gestion OGUIDAP(6% S/T A+B+C)				192 818 787	413 950 787	380 448 787	368 448 787	371 448 787	1 723 612 416	181 433
	Frais divers (4% du Montant partiel: A+B+C+D)	Mt	Forfait		128 545 858	275 967 191	253 632 525	245 632 525	247 632 525	28 795 818 097	3 031 139
	TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E)				3 535 011 099	7 589 097 765	6 974 894 432	6 754 894 432	6 809 894 432	59 246 304 113	6 236 453
	Euro				372 106	798 852	734 199	711 042	716 831		

Validation du budget par qui ? et comment a-t-il été élaboré ?

2.5.3 Plan d'Actions Annuel

Pour chaque année, il s'agira d'extraire une programmation des activités en fonction des prévisions formulées dans le plan quinquennal tout en tenant compte de la disponibilité financière. Le tableau ci-dessus oriente bien le gestionnaire de l'AMP dans la formulation de son plan d'action annuel.

CHAPITRE III : Système d'évaluation de la gestion et plan

Deux types d'évaluation seront réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion. Il s'agira principalement de :

3.1 L'évaluation Annuelle

L'évaluation annuelle dont il est question ici est de faire le bilan annuel de la mise en œuvre des activités dans le plan d'action annuel en indiquant l'état d'avancement des activités sur le plan technique et financier.

3.2 L'évaluation de fin de plan

Par contre, cet autre type d'évaluation concerne l'efficacité de gestion durant le quinquennat. Il s'agira de mettre en évidence, les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion, tels que le METT, RAPPAM appropriés pour les AMP.

BIBLIOGRAPHIE

1. Aboubacar SANE CNSHB¹ (2012) "RAPPORT DE MISSION" Suivi mensuel pour la mise en œuvre de la composante 2 du projet BioCos sur l'Aire Marine Protégée (AMP) de Tristao des coquillages exploités
2. Alkaly Doumbouya et coll. 2010. Draft de plan de gestion du complexe des îles Tristao/alcatraz
3. Altenburg, W. en J. van de Kamp 1991. La désignation de sites Ramsar dans les zones humides cotières de la Guinée : une étude des sites possibles. CIPO, publication spéciale, Cambridge.
4. Altenburg, W. en J. van de Kamp 1991. Ornithological Importance of Coastal Wetlands in Guinea. ICBP study report no. 47 / WIWO report no. 35, Cambridge/Zeist.
Banse, F. et al., 2005).
5. Birdlife Factsheets: <http://www.birdlife.org/datazone/sites/>
Boubacar DIALLO (2007) : Mémoire pour l'obtention du Master Sciences de la Mer et du Littoral : Identification d'indicateurs socio-économiques dans une Aire marine Protégée : Cas du complexe des îles Tristao/Alcatraz en République de Guinée. 96 P.
Borrini-Feyerabend, G., C. Chatelain, G. Hosh et al. 2010. En Gouvernance Partagée ! Un guide pratique pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, PRCM, UICN et CEESP, Dakar : 88 p.

Charlotte KARIBUHOYE et Coll. (2008): Guide Méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des aires marines protégées de
Chételat, E. de. 1938 : Remarques sur l'île Alcatraz. Revue Géog. phys. Et Géol. Dynam. (Paris), 145p.
Coopération Mauritanienne Allemande 2007 : Plan d'affaires du Parc national du Banc D'Arguin (version préliminaire) 81 P
6. Cyril Laffargue et Coll. (2007) : Evaluation des peuplements d'oiseaux de la 1^{ère} AMP de Guinée : Les oiseaux de Tristao et d'Alcatraz 120 P
DIRASSET (1993),
Doumbouya *et al.*, 2005
Fontana *et al.*, 2001
Guinée/PNUE (2006) : Rapport National sur l'environnement côtier et marin.
I. L. Bamy et al., 2011 : Inventaire des Cétacés dans la zone des îles Tristao
Jan Veen, Namory Keita, Hanneke Dallmeijer et Marthe Sany Gbnasara, 2009 : Colonies d'oiseaux piscivores nidifiant le long des côtes de Guinée, 59p.

Lauck et al., 1998 ; Castilla, 2000) et la pérennité des pêcheries n'est pas assurée (Murray et al., 1999 ; Pauly et al., 2002).

Maadjou BAH, Ansoumane KEITA, Alpha Issaga Pallé DIALLO, 2016- Document final de la stratégie nationale sur la diversité biologique 2016 - 2025 pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée. 183 P.

Nations Unies, 2006 : Recueil des sentences arbitrales. Delimitation of maritime boundary between Guinea and Guinea Bissau.

Paulo C. et Stéphane B., 2003 : Plan de gestion du parc marin de Joao Vieira/Poilao (UICN, Guinée Bissau), 50p.

Ramsar Sites database: <http://ramsar.wetlands.org/Database/Searchforsites/>

Rapport d'achèvement du PGCMB du gouvernement guineen (2013) 38 P

Sylla, M., & M. Diop 2006. Détermination des otolithes dans les fèces et les pelotes de régurgitation d'oiseaux piscivores au niveau de leurs principaux sites de reproduction du Sénégal, de la Gambie et de la Mauritanie. Report Wetlands International/CRODT.

Trolliet, B., & M. Fouquet 2004. Wintering waders in Guinea. Wader Study group Bull. 103:56-62

Trolliet, B., M. Fouquet, M., & N. Keita 2005. Statut du Flamant nain en Afrique de l'Ouest. Proceedings of the Pan African Ornithological Congress XI, 20-25 November, 2004, Djerba, Tunisia. Ostrich Supplement 16

Veen, J. & H.J. Dallmeijer 2004. Alimentation d'oiseaux marins sur le Banc d'Arguin, Mauritanie, en 2004. Report Wetlands International/VEDA consultancy.

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ D'ÉLABORER ET/OU
ACTUALISER LES PLANS DE GESTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP)
MEMBRES DE RAMPAO EN GUINÉE**

Date de Mise en Ligne: 18/07/2016 à 12:17:16

I. Contexte et justification

Le projet GoWAMER « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans L'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cap-Vert) », co - financé par l'UE (9,950 millions d'Euros) et le PNUD (550 000 Euros) pour un budget total de 10,5 millions Euro est exécuté et mise en œuvre par le PNUD/Sénégal.

Le projet, d'une durée initiale de quatre ans a débuté en 2012. Il comporte une phase de démarrage d'une durée de sept mois, suivie d'une phase opérationnelle échue en décembre 2015 mais qui a été prorogée de deux ans (2016 – 2017), sans coût additionnel.

Ce projet régional a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER, à travers l'amélioration de la gouvernance et la promotion de l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Les principaux résultats attendus du projet :

- Résultat 1. Un plan d'action sous régional permettant de réduire et/ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières est élaboré et mis en œuvre ;
- Résultat 2. Des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mis en place ;
- Résultat 3. Les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement à influencer les politiques sont renforcées ; et
- Résultat 4. Des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueux de l'environnement sont soutenues ;
- Résultat 5 : Un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion opérationnel du projet est mis en place.

En tant qu'agence d'exécution et de mise en œuvre, le PNUD est responsable auprès de l'UE, de la gestion technique et financière du projet. Par conséquent, il veille au respect des engagements contractuels aux plans technique et financier.

Les activités nationales seront réalisées par les bureaux pays PNUD en collaboration avec les Equipes Nationales de Mise en œuvre en rapport avec les Délégations de l'Union Européenne. Ces activités sont identifiées par la partie nationale au cours d'un atelier regroupant les structures nationales et tous les partenaires impliqués. Les modalités de leur mise en œuvre sont définies ainsi que les budgets nécessaires à leur réalisation.

Les activités retenues sont exécutées par l'Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO) de Guinée en collaboration avec le Bureau PNUD/Guinée, placé sous la responsabilité Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), sous tutelle du Ministère des Pêches de l'Aquaculture et l'Economie Maritime (MPAEM).

Les présents termes de référence précisent, les objectifs de la mission, les taches et le profil du consultant, la nature et le volume des activités, les livrables et les délais de réalisation et les conditions de recrutement du consultant conformément aux standards du PNUD.

Les Aires Marines Protégées (AMP) sont des outils indispensables pour la restauration des ressources et des habitats surtout en zone côtière.

Les communautés de pêcheurs des sites suivis par le projet ont exprimé à travers les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) des besoins liés à la mise en place de leurs outils de gestion pour règlementer et protéger des zones sensibles en termes de biodiversité et de reproduction. Ainsi, dans une approche participative, les premières concertations ont été conduites avec l'appui du projet et ont permis de valider les zones ciblées pour la création de ces ZPP et les points GPS ont été également déterminés.

L'évaluation de l'efficacité de gestion des AMPs membres du RAMPAO sous l'égide du projet faisait ressortir une inadéquation entre les objectifs attendus des AMPs et les objectifs des plans de gestion.

La recommandation formulée était l'urgence qu'il y avait à doter les AMPs ciblées de plan de gestion ou de réactualiser les plans qui existent. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'action.

Les AMP Tristao, Alcatraz et Îles de Loos sont des sites écologiquement riches en biodiversité sur le plan national. Depuis l'érection de ces sites en aires marines protégées (AMP), plusieurs actions ont été menées sur le terrain avec l'appui technique et financier de nombreux bailleurs de fonds (FIBA, IUCN, WWF, etc.)

suite aux constats récurrents de signes de dégradation des ressources marines et côtières. L'activité vise à soutenir le processus d'élaboration ou de réactualisation des plans de gestion de ces AMPs ciblées. Une attention particulière doit être portée sur l'implication et la participation effective des populations qui devront accompagner et encourager les mesures en cours relatives à la bonne gestion et à la gouvernance des ressources marines et côtières dans tout le processus de gestion et de gouvernance.

En vue de répondre au besoin d'opérationnalisation des plans de gestion de ces AMPs ciblées, le projet se propose de recruter un consultant pour l'appui à l'élaboration ou la réactualisation de ces plans de gestion.

II. Objectif du travail

L'objectif principal de cette activité est d'élaborer et/ou actualiser les plans de gestion adaptés aux AMP ciblées par le projet (Tristao, Alcatraz et Îles de Loos).

III. Résultats attendus

Au terme de cette consultance, les résultats suivants seront obtenus :

- 3 plans de gestion adaptés aux AMP ciblées par le projet sont élaborés et/ou actualisés ;
- les plans de gestion élaborés sont vulgarisés au niveau des communautés/acteurs à la base, facilitant leur appropriation nationale ;
- les Aires Marines Protégées sont sauvegardées et le renouvellement des ressources est facilité.

IV. Tâches du consultant

Les tâches assignées au consultant les suivantes :

- Elaborer et/ou actualiser les plans de gestion des AMP membres de RAMPAO ;
- Mettre en œuvre les plans de gestion adaptés ;
- Produire le rapport de la mission de consultation.

V. Qualification Compétences du consultant

Le consultant doit :

- être titulaire d'au moins d'un diplôme de Master 2 ou un DEA en aménagement des pêches, en sciences de l'environnement, ou tout autre diplôme admis équivalent ;
- avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans les domaines de la gestion durable des ressources marines et côtières ;
- bonne capacité de planification et de gestion ;
- fortes compétences organisationnelles et aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Bonne capacité de synthèse, de communication et de rédaction en français.

VI. Durée de la mission

Le travail est étalé sur une période d'un mois, à partir de la date de signature du contrat de prestation.

VII. Livrables attendus

Le consultant doit produire les livrables ci – après :

- Une note méthodologique de travail détaillée et validée ;
- Trois plans de gestion pour les AMP élaborés/actualisés validés ;
- Rapports de mission.

VIII. Modalités de paiement

Le paiement est étalé en fonction des livrables attendus :

Livrables attendus	%paiement
Une note méthologique de travail validée	20 %
Trois plans de gestion au contexte actuel des AMP ciblée, validés	60 %
Rapport de mise en oeuvre des activités	20 %

Les candidats intéressés sont priés de faire acte de candidature à travers une lettre de motivation et une note méthodologique de mise en œuvre des activités et d'un CV ainsi que les références techniques des consultations similaires.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Monsieur Idrissa Lamine BAMY, Directeur Général du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), sous pli fermé au plus tard le 1er/08/2016 à 12 heures 00' et déposés au Secrétariat du CNSHB, sis à la corniche sud - Boussoura Port.

L'enveloppe portera la mention « Recrutement d'un consultant chargé d'élaborer et/ou actualiser trois plans de gestion pour les AMP membres de RAMPAO ».

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales.

Noms soussou	Noms nalou	Noms Scientifiques	Usages
Kondé	M'kaawei	<i>Ceiba pentandra</i>	Bois de service

Noms soussou	Noms nalou	Noms Scientifiques	Usages
Wobè	M'Kônkôn	<i>Harungana madagascariensis</i>	Bois de service
Yagalé	Mantchankane	<i>Uapaca somon</i>	Alimentation
Yagalé	Myalki	<i>Anacardium occidentale</i>	Alimentation
Khari	Msilah	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Bois d'œuvre, bois de feu
Kukui	Msékér	<i>Vitex doniana</i>	Bois de feu
Wassa	Massamp	<i>Albizzia lebeck</i>	Bois d'œuvre
Foutètè	Nlaberbéntch	<i>Allophyllus africanus</i>	Bois d'œuvre
Mèkhèmèkhenyi	Mpoupou	<i>Hymenocardia acida</i>	Bois de feu
Temèdibalè	Mbaka	<i>Zizyphus mauritiana</i>	
Möké	Mboum	<i>Dialium guineense</i>	Alimentation
Khayo	Mtchouh	<i>Syzygium guineense</i>	Alimentation, Bois de feu
Foré	Mbool	<i>Landolphia heudelotii</i>	Corde, colle
Santè	Mpiinkdi	<i>Dichrostachys glomerata</i>	Bois de service
Wulunyi	Mbôbô	<i>Daniella oliveri</i>	Bois de feu
Dundakhé	Moôol	<i>Nauclea latifolia</i>	Pharmacopée
Gbangba	Msaansaan	<i>Cassia sieberiana</i>	Pharmacopée
Woyenyi	Mawouren	<i>Landelphia dulcis</i>	Pharmacopée
Koumi sösö		<i>Premna hispida</i>	Pharmacopée
Kinkirisa	Mankindiss	<i>Salacia senegalensis</i>	Alimentation
Gbansouma	Mbaabet	<i>Parinari macrophylla</i>	Alimentation
Disa wouri	Mkobol	<i>Anthocleista procera</i>	Pharmacopée
Bolonta	Msemp	<i>Alchornea cordifolia</i>	Pharmacopée

Noms soussou	Noms nalou	Noms Scientifiques	Usages
Tugi	Msiiss	<i>Elaeis guineensis</i>	Alimentation
Tiliminyi	Mtchéferfatch	<i>Erythrina senegalensis</i>	
Simmé	Mtiimé	<i>Chlorophora excelsa</i>	Bois d'œuvre
Siminyi	Msilaa	<i>Xylopia aethiopica</i>	Pharmacopée
Wani	Mmant	<i>Terminalia superba</i>	Bois d'œuvre
Kenkeliba	Mbabéss	<i>Combretum micrantum</i>	Pharmacopée
Khenkhé	Mboula	<i>Borassus aethiopum</i>	Alimentation
Fofe	Mdoua	<i>Mitragyna stipulosa</i>	Bois d'œuvre
Neri	Myouw	<i>Parkia biglobosa</i>	Alimentation
Kinki		<i>Newbouldia laevis</i>	Haie vive
Bakhané	Mkéntal	<i>Jatropha curcas</i>	Haie vive
Gbensi gbensi	Mgbank Ka mwout ban	Gbensi gbensi	Pharmacopée
Lukhui		<i>Bombax costatum</i>	Bois de service
Tombinyi		<i>Tamarindus indica</i>	
Mènè		<i>Lophira lanceolata</i>	
Sougué		<i>Parinari excelsa</i>	
Tolinyi		<i>Bredelia micrantha</i>	
Kiri	M bék	<i>Adansonia digitata</i>	Alimentation
Sunyi		<i>Annona senegalensis</i>	
Kantinyi		<i>Anisophyllea laurina</i>	
Lukhuré		<i>Spondia monbin</i>	
Böötö		<i>Detarium senegalensis</i>	
Meli		<i>Erythrophleum guineense</i>	

Noms soussou	Noms nalou	Noms Scientifiques	Usages
Yembé			

Tableau 2 : Extrait des 223 espèces d'oiseaux inventoriés à Tristao (Lafargue C., 2007).

Nom scientifique	Nom Français	English Name
<i>Oceanites oceanicus</i>	Océanite de Wilson	Wilson's Storm-Petrel
<i>Sula leucogaster</i>	Fou brun	Brown Booby
<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain	Long-tailed Cormorant
<i>Anhinga rufa</i>	Anhinga d'Afrique	African Darter
<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc	Great White Pelican
<i>Pelecanus rufescens</i>	Pélican gris	Pink-backed Pelican
<i>Egretta gularis</i>	Aigrette à gorge blanche	Western Reef-Egret
<i>Egretta ardesiaca</i>	Aigrette ardoisée	Black Heron
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Little Egret
<i>Egretta intermedia</i>	Aigrette intermédiaire	Intermediate Egret
<i>Gorsachius leuconotus</i>	Bihoreau à dos blanc	White-backed Night-Heron
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Black-crowned Night-Heron
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	Squacco Heron
<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	Great Egret
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Grey Heron
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	Cattle Egret
<i>Ardea goliath</i>	Héron goliath	Goliath Heron

Nom scientifique	Nom Français	English Name
<i>Ardea melanocephala</i>	Héron mélanocéphale	Black-headed Heron
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Purple Heron
<i>Butorides striatus</i>	Héron strié	Striated Heron or Little Heron
<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette africaine	Hamerkop or Hammerhead
<i>Ciconia episcopus</i>	Cigogne épiscopale	Woolly-necked Stork
<i>Mycteria ibis</i>	Tantale ibis	Yellow-billed Stork
<i>Bostrychia hagedash</i>	Ibis hagedash	Hadada Ibis
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	Sacred Ibis
<i>Platalea alba</i>	Spatule d'Afrique	African Spoonbill
<i>Phoenicopterus minor</i>	Flamant nain	Lesser Flamingo
<i>Phoenicopterus ruber</i>	Flamant rose	Greater Flamingo
<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocygne veuf	White-faced Whistling-Duck
<i>Plectropterus gambensis</i>	Oie-armée de Gambie	Spur-winged Goose
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Osprey
<i>Kaupifalco monogrammicus</i>	Autour unibande	Lizard Buzzard
<i>Aviceda cuculoides</i>	Baza coucou	African Baza
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Western or Eurasian Marsh-Harrier
<i>Circaetus cinerascens</i>	Circaète cendré	Banded Snake-Eagle
<i>Elanus caeruleus</i>	Élanion blanc	Black-winged Kite

Nom scientifique	Nom Français	English Name
<i>Accipiter badius</i>	Épervier shikra	Shikra
<i>Polyboroides typus</i>	Gymnogène d'Afrique	African Harrier-Hawk
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Black Kite
<i>Gypohierax angolensis</i>	Palmiste africain	Palm-nut Vulture
<i>Haliaeetus vocifer</i>	Pygargue vocifer	African Fish-Eagle
<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain	White-backed Vulture
<i>Necrosyrtes monachus</i>	Vautour charognard	Hooded Vulture
<i>Lophaelix occipitalis</i>	Aigle huppard	Long-crested Eagle
<i>Falco ardosiaceus</i>	Faucon ardoisé	Grey Kestrel
<i>Falco chicquera</i>	Faucon chicquera	Red-necked Falcon
<i>Falco cuvierii</i>	Faucon de Cuvier	African Hobby
<i>Francolinus bicalcaratus</i>	Francolin à double éperon	Double-spurred Francolin
<i>Numida meleagris</i>	Pintade commune	Helmeted Guineafowl
<i>Ortyxelos meiffrenii</i>	Turnix à ailes blanches	Lark Buttonquail
<i>Turnix sylvatica</i>	Turnix d'Andalousie	Small Buttonquail
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	Common Moorhen
<i>Amaurornis flavirostris</i>	Râle à bec jaune	Black Crake
<i>Canirallus oculeus</i>	Râle à gorge grise	Grey-throated Rail
<i>Balearica pavonina</i>	Grue couronnée	Black Crowned-Crane
<i>Podica senegalensis</i>	Grébifoulque d'Afrique	African Finfoot
<i>Eupodotis melanogaster</i>	Outarde à ventre noir	Black-bellied Bustard
<i>Actophilornis africana</i>	Jacana à poitrine	African Jacana

Nom scientifique	Nom Français	English Name
	dorée	
<i>Rostratula benghalensis</i>	Rhynchée peinte	Greater Painted-snipe
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	Eurasian Oystercatcher
<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	Black-winged Stilt
<i>Burhinus senegalensis</i>	Oedicnème du Sénégal	Senegal Thick-knee
<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	Collared Pratincole
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Pluvier à collier interrompu	Kentish Plover
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Grey Plover or Black-bellied Plover
<i>Charadrius hiaticula</i>	Pluvier grand-gravelot	Common Ringed Plover
<i>Charadrius pecuarius</i>	Pluvier pâtre	Kittlitz's Plover
<i>Vanellus spinosus</i>	Vanneau à éperons	Spur-winged Lapwing
<i>Vanellus senegallus</i>	Vanneau du Sénégal	Wattled Lapwing
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Bar-tailed Godwit
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	Curlew Sandpiper
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	Red Knot
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	Little Stint
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	Sanderling
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Common Snipe
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	Common Greenshank
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc	Green Sandpiper

Nom scientifique	Nom Français	English Name
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Common Redshank
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Common Redshank
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	Common Sandpiper
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	Wood Sandpiper
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Eurasian Curlew
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	Whimbrel
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieuvre à collier	Ruddy Turnstone
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Lesser Black-backed Gull
<i>Larus genei</i>	Goéland railleur	Slender-billed Gull
<i>Larus cirrocephalus</i>	Mouette à tête grise	Grey-headed Gull
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	Black Tern
<i>Sterna caspia</i>	Sterne caspienne	Caspian Tern
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	Sandwich Tern
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	Gull-billed Tern
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Little Tern
<i>Sterna maxima</i>	Sterne royale	Royal Tern
<i>Pterocles quadricinctus</i>	Ganga quadribande	Four-banded Sandgrouse
<i>Treron calva</i>	Colombar à front nu	African Green-Pigeon
<i>Turtur afer</i>	Tourtelette améthystine	Blue-spotted Wood-Dove
<i>Turtur abyssinicus</i>	Tourtelette d'Abyssinie	Black-billed Wood-Dove
<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier	Red-eyed Dove

Nom scientifique	Nom Français	English Name
<i>Streptopelia senegalensis</i>	Tourterelle maillée	Laughing Dove

Tableau 3 : Liste des mammifères et reptiles de l'île Katrack (Dombouya et al., 2005).

Noms français	Noms Scientifiques	Fréquence d'observation				
		Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Rare	Très rare
Le Dauphin	<i>Sousa teutzi</i>	+				
Le Lamantin	<i>Trichechus senegalensis</i>		+			
Loutre à cou tacheté	<i>Lutra maculicollis</i>		+			
Porc épic	<i>Hystrix (sp)</i>			+		
Mangouste des marais	<i>Atilax paludinosus</i>	+				
Singe vert (vervet)	<i>Cercopithecus aethiops</i>	+				
Aulacode	<i>Thryonomys sp</i>	+				
Potamochère	<i>Potamochoerus porsus</i>	+				
Phacochère	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	+				
Guib harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>		+			
Céphalophe	<i>Sylvicapra sp.</i>		+			
Crocodile du Nil	<i>Crocodilus niloticus</i>		+			
Varan du Nil	<i>Varanus niloticus</i>	+				

Noms français	Noms Scientifiques	Fréquence d'observation				
		Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Rare	Très rare
Python de seba	<i>Python sebae</i>		+			
Tortues marines		+				

Tableau 4 : Typologie des zones de pêche exploitées.

Type d'unités de pêche	Descriptifs	Port d'attache	Zones exploitées	Principales espèces ciblées par ordre d'importance	Type de zone de pêche
Unités de pêche au filet maillant encerclant à otolite de type motorisé	FMEO/15/ Salan	Katcheck	Gabon	- <i>Pseudotolithus</i> sp. (<i>P.elongatus</i> , <i>senegalensis</i> , <i>brachygnatus</i> , <i>typus</i>) - <i>Arius</i> sp. - <i>Pomadasys jubelini</i> - <i>Polydactylus quadrifilis</i>	A
			Troisième benky	- <i>Pseudotolithus</i> sp. (<i>P.elongatus</i> , <i>senegalensis</i> , <i>brachygnatus</i> , <i>typus</i>) - <i>Arius</i> sp. - <i>Pomadasys jubelini</i> - <i>Polydactylus quadrifilis</i>	B
Wonson baa	- <i>Arius</i> sp. - <i>Pomadasys jubelini</i> - <i>Polydactylus quadrifilis</i>				
Unités de pêche au filet maillant calé à très grande maille de type motorisé	FMCTgm/40/ Salan		Gabon	- <i>Arius</i> SP.	A
		Troisième benky	- <i>Rajidae</i> - <i>Rhinobatidae</i>	B	
		Wonson baa		B	

Type d'unités de pêche	Descriptifs	Port d'attache	Zones exploitées	Principales espèces ciblées par ordre d'importance	Type de zone de pêche
				- <i>P. brachygnatus</i> - <i>Galeides decadactylus</i>	
Unités de pêche au filet maillant encerclant à ethmalose de type motorisé	FMEE/15/ Salan	Katcheck	Troisième benky	- <i>Ethmalosa fimbriata</i> - <i>Pseudotolithus</i> sp. (<i>P.elongatus</i> , <i>senegalensis</i> , <i>brachygnatus</i> , <i>typus</i>) - <i>Arius</i> sp.	B
	FMEE/8/ Salan		Wonson baa		
	FMEE/4/ Salan				
Unités de pêche au filet maillant dérivant à ethmalose avec pagaie voile	FMDE/pagaie/Gbanken yi	Kataksan	Troisième benky	- <i>Ethmalosa fimbriata</i> - <i>Pseudotolithus</i> sp. (<i>P.elongatus</i> , <i>senegalensis</i> , <i>brachygnatus</i> , <i>typus</i>) - <i>Arius</i> sp.	B
	FMDE/pagaie/Salan		Wonson baa		
	FMDE/pagaie/ Salan	Katountoun			
Unités de pêche à la palangre motorisée	PA/15/ Salan	Katountoun	Troisième benky	- <i>Arius</i> SP. - <i>Rajidae</i> - <i>Rhinobatidae</i> - <i>P. brachygnatus</i>	B
			Wonson baa		

Type d'unités de pêche	Descriptifs	Port d'attache	Zones exploitées	Principales espèces ciblées par ordre d'importance	Type de zone de pêche
				- <i>Galoides decadactylus</i>	
Unités de pêche au filet maillant calé avec pagaie voile	FMCgm/pagaie/ Gbankenyi	Katountoun	Troisième benki	- <i>Arius SP.</i> - <i>Rajidae</i>	B
			Wonson baa	- <i>Rhinobatidae</i> - <i>P. brachygnatus</i> - <i>Galoides decadactylus</i>	
Unités de pêche à la palangre avec pagaie voile	PA/pagaie/ Gbankenyi	Katakasan	Troisième benki	- <i>Arius SP.</i> - <i>Rajidé</i>	B
	PA/pagaie/ Salan		Wonson baa	- <i>Rhinobatidae</i>	
			Wonson baa	- <i>P. brachygnatus</i> - <i>Galoides decadactylus</i>	
Unités de pêche au filet maillant calé avec pagaie voile	FMCgm /pagaie/ Gbankenyi	Fori Sourì	Facineyah	- <i>P. brachygnatus</i>	C
			Nyènè souri	- <i>P. elongates</i>	
			Benki khounyi	- <i>Galoides decadactylus</i>	
			Kapkin	- <i>Arius sp.</i>	

Type d'unités de pêche	Descriptifs	Port d'attache	Zones exploitées	Principales espèces ciblées par ordre d'importance	Type de zone de pêche
Unités de pêche à la palangre avec pagaie voile	PA/pagaie/ Gbankenyi			- <i>Sphyraena barracuda</i> - <i>Rajidae</i>	
Unités de pêche à la palangre avec pagaie voile	PA/pagaie/ Gbankenyi	Nafaya	Nafaya baama	- <i>Arius SP.</i>	D
	PA/pagaie/ Salan		Maboya	- <i>Rajidé</i>	
	PA/pagaie/ Gbankenyi	Kapkin	Kamrenpésse	- <i>Rhinobatidae</i>	
	PA/pagaie/ Salan			- <i>Pseudolithus brachygnatus</i> - <i>Galoides decadactylus</i>	